



Fédération de l'industrie horlogère suisse FH  
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH  
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rapport d'activités

2013





# Le mot

# du Président



J'ai le plaisir de vous accueillir dans ce rapport d'activités totalement «relooké». Après la Revue FH au printemps 2013, c'est au tour de cette publication annuelle de se présenter sous des atours plus colorés afin d'assurer plus de confort à nos lecteurs. J'espère que vous saurez apprécier cette nouvelle formule et vous souhaite une bonne lecture.

En 2013, l'horlogerie suisse a poursuivi sa progression en termes de croissance des exportations pour atteindre le montant record de 21,8 milliards de francs, soit une augmentation de 1,9% par rapport à 2012. Même si ce taux est inférieur à celui des années précédentes, on peut dire que la croissance est revenue à des évolutions plus normales et que toute augmentation, comparée à des niveaux déjà très hauts, est bonne à prendre. Cependant, l'évolution des volumes, 28,1 millions de pièces, est négative, en baisse de 3,6%, ce qui nous incite à rester prudents et attentifs. Si l'Asie, bien qu'en baisse, constitue le premier débouché de notre branche, c'est principalement l'Europe qui a permis ce résultat positif, grâce notamment à l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni.

Le dossier Swiss made a franchi une étape déterminante avec l'adoption par le Parlement du projet Swissness. Il s'agit formellement d'une révision de la loi sur les marques, qui prévoit en substance que la provenance d'un produit industriel doit correspondre au lieu où sont générés au moins 60% de ses coûts de revient. L'indication de provenance doit en sus correspondre au lieu où s'est déroulée l'activité qui a conféré au produit ses caractéristiques essentielles. Il s'agit dorénavant d'appliquer ces principes aux produits horlogers en révisant l'ordonnance Swiss made.

La Chine a continué d'occuper le devant de la scène avec la signature d'un accord de libre-échange «Suisse-Chine», en juillet. Ce dernier renforce les relations commerciales bilatérales et leur confère un cadre juridique plus précis. Nous en attendons une diminution des droits de douane, des règles d'origine efficaces, ainsi qu'un renforcement de la protection de la propriété intellectuelle. Sur ce thème du libre-échange, la FH a poursuivi son engagement, notamment dans le cadre de négociations avec l'Inde et la Russie.

Sur le front international, la FH a assuré avec succès la présidence et le secrétariat du Congrès ISO/TC 114, qui s'est réuni à Tokyo en mai 2013. Cette institution a pour mission d'adopter ou de réviser des normes horlogères afin d'harmoniser les processus et les règles techniques au niveau mondial, contribuant aussi à réduire les obstacles techniques au commerce.

En mars 2013, la FH a également organisé la Journée suisse contre la contrefaçon, sous l'égide de Stop Piracy. Le large écho suscité a permis de sensibiliser à nouveau tous les milieux concernés au fléau généré par les copies.

En guise de conclusion, je remercie chaleureusement nos membres et nos partenaires pour la confiance qu'ils nous accordent, ainsi que nos collaboratrices et nos collaborateurs pour leurs efforts et la qualité de leur travail.

Jean-Daniel Pasche





# Rapport d'activités 2013

ISSN 1421-7384

Sur demande, le rapport d'activités est également disponible en allemand.

© Fédération de l'industrie horlogère suisse FH, 2014

imprimé en  
**suisse**

# Table des matières

<b>Le mot du Président</b>	<b>1</b>
<b>Les faits marquants</b>	<b>4</b>
Swissness - Swiss made: renforcement et évolution en 2013	6
Accords de libre-échange: Chine, Inde et Russie	8
ISO/TC 114 - Horlogerie: congrès international à Tokyo	11
Journée contre la contrefaçon: concours d'affiches et films à l'appui	13
<b>Panorama de l'activité 2013</b>	<b>16</b>
Amélioration des conditions cadre	18
Information et relations publiques	22
Lutte contre les contrefaçons	25
Normalisation	30
Prestations juridiques, économiques et commerciales	31
Relations avec les autorités et les milieux économiques	32
Les centres FH à l'étranger	33
<b>L'horlogerie suisse en 2013</b>	<b>34</b>
Statistiques horlogères	36
<b>Structure de la FH en 2013</b>	<b>40</b>
La FH en 2013	42
L'Assemblée générale	43
Le Conseil	44
Le Bureau et les Commissions	45
Les Divisions et les Services	46
Le réseau des partenaires	48





# Les faits

# marquants

Dans les faits marquants vécus en 2013 par la FH, l'un est à signaler tout particulièrement: l'adoption du projet Swissness à 60%. Après une longue bataille de six ans, la FH est fière de ce résultat, d'autant plus qu'elle était pratiquement seule dans le monde industriel à se battre pour ce pourcentage. La FH est également fière des nouveaux accords de libre-échange signés en 2013, notamment avec la Chine, dont la libéralisation de l'accès au marché a franchi un grand pas. Autre moment fort de 2013, le 21ème Congrès ISO/TC 114 - Horlogerie, qui a réuni à Tokyo six pays participants et permis de faire avancer de nombreux projets au niveau des normes. Afin de lutter activement contre la contrefaçon, la FH a également mis sur pied, avec l'aide de la Fondation de la Haute Horlogerie, la Journée suisse contre la contrefaçon 2013.



# Swissness - Swiss made

## Renforcement et évolution en 2013

En adoptant le projet Swissness le 21 juin 2013, le Parlement met fin à une procédure qui aura duré six ans et nécessité onze votes au total, y compris ceux des commissions. Les discussions portent surtout sur le taux de valeur suisse minimum exigé qui est de 60%, selon le projet du Conseil fédéral, et de 50% selon la volonté des opposants. On se souvient que le Conseil national avait adopté le projet Swissness dans la version du Conseil fédéral en mars 2012, alors que le Conseil des Etats avait préféré la version à 50% en décembre 2012. Un nouveau «tour de piste» s'est donc imposé.

Celui-ci a à nouveau débuté par la Commission juridique du Conseil national (CAJ-CN). Cette dernière, lors de sa séance du 10 janvier 2013, a confirmé son vote de l'année précédente en adoptant la version à 60% et en rejetant la variante à 50% par 12 voix contre 11. Le plénum du Conseil national en a fait de même, le 11 mars 2013, par 127 voix contre 67. Tout

va se jouer au Conseil des Etats. Sa Commission juridique (CAJ-CE), qui a statué pour la troisième fois sur le sujet, a confirmé aussi ses votes précédents et a plébiscité le projet du Conseil fédéral par 11 voix contre 1. Ne manquait plus que le plénum du Conseil des Etats. Soumis aux pressions de tous les côtés, celui-ci a modifié sa position de décembre 2012 en se ralliant au Conseil national et en acceptant la version à 60% par 22 voix contre 21, le 6 juin 2013. Dans la foulée, les deux Chambres ont ratifié le projet Swissness dans son ensemble à une confortable majorité: 137 voix contre 47 et 10 abstentions au Conseil national, et 26 voix contre 13 et 6 abstentions au Conseil des Etats.

Sans arrogance aucune, nous soulignons que ce résultat est un succès pour la FH et ses membres qui se sont engagés, puisque notre fédération était pratiquement seule dans le monde industriel à se battre pour ce taux de 60%, devant



affronter d'autres associations faitières et sectorielles. Ce dossier a d'ailleurs provoqué un conflit avec economiesuisse qui s'est entretemps résolu.

Pour la FH, l'adoption de Swissness était cruciale, car elle constituait une étape décisive sur le long chemin du renforcement du Swiss made qui, nous ne cessons de le rappeler, est dans l'intérêt de notre branche. Nous savons tous que ce label exerce un fort pouvoir attractif sur les consommateurs et constitue un argument de vente de premier plan. Des études sérieuses le démontrent, les consommateurs sont disposés à payer un prix plus élevé pour une montre Swiss made que pour un produit identique qui ne l'est pas. Les mêmes études confirment que nos clients attendent d'une montre suisse qu'elle intègre une majorité claire de valeur helvétique; dans le cas contraire, ils s'estiment abusés. La FH reçoit des plaintes de clients ayant réalisé que leur garde-temps Swiss made est majoritairement fabriqué à l'étranger. Pareilles réactions vont affaiblir le label, voire le discréditer totalement. Il faut réagir, d'où notre engagement.

Le projet Swissness regroupe sous ce nom la révision de la loi sur les marques et celle sur les armoiries publiques. Cette dernière régleme l'usage des armoiries nationales et cantonales et, en particulier, l'usage du drapeau suisse et de la croix suisse. On parle peu de cette révision, car elle n'est pas contestée. En fait, elle autorise expressément l'usage du drapeau national sur des produits suisses. Jusqu'ici, pareil usage était en principe interdit, à quelques exceptions près. A l'avenir, si un produit helvétique porte la croix suisse, il n'y aura plus de controverse possible et c'est bien ainsi.

Quant à la révision de la loi sur les marques, elle complète les dispositions existantes en matière d'indications de provenance, notamment par l'adjonction d'un article 48c pour les produits industriels, qui prévoit ce qui suit: la provenance des produits industriels correspond au lieu où sont générés au moins 60% de leur coût de revient. Sont pris en compte les coûts de fabrication et d'assemblage, les coûts de recherche et de développement, les coûts liés à l'assurance de la qualité et à la certification prescrite par la loi ou réglementée de façon homogène à l'échelle d'une branche.

Ne sont pas pris en compte les coûts des produits naturels qui ne peuvent être cultivés en Suisse en raison des conditions naturelles, les coûts des matières premières qui, pour des raisons objectives, ne sont pas disponibles en quantité suffisante en Suisse, les coûts d'emballage, les frais de transport, les frais de commercialisation, tels que les frais de promotion et

les coûts du service après-vente. L'indication de provenance doit, en outre, correspondre au lieu où s'est déroulée l'activité qui a conféré ses caractéristiques essentielles au produit.

Ces règles s'appliquent à tous les produits industriels, y compris à ceux touchant le domaine horloger (montres terminées, mouvements, composants, etc.). Par conséquent, il convient d'adapter l'ordonnance du Conseil fédéral réglant l'utilisation du nom «suisse» pour les montres, la «fameuse» ordonnance Swiss made. C'est une mission pour 2014.

Il sied également de relever que le Conseil fédéral doit revoir ou adopter d'autres ordonnances, notamment celles qui fixent l'entrée en vigueur des deux révisions législatives. Ces dernières, ainsi que les ordonnances d'application, devraient entrer en vigueur à fin 2015. Des périodes transitoires, qui permettraient aux entreprises de s'adapter, devraient également s'y ajouter. Si 2013 marque une étape décisive dans le renforcement du Swiss made, il reste encore des paliers à franchir pour arriver aux objectifs fixés, à savoir la révision de l'ordonnance Swiss made.



# Accords de libre-échange

## Chine, Inde et Russie



La conclusion d'accords de libre-échange avec les principaux partenaires économiques de la Suisse contribue de façon déterminante à l'établissement de conditions-cadres favorables à l'industrie d'exportation et donc à l'horlogerie.

En 2013, l'AELE a signé les accords négociés avec la Bosnie-Herzégovine, le Panama et le Costa Rica, tout en poursuivant les négociations avec l'Algérie, le Guatemala, le Honduras, l'Union douanière Russie-Biélorussie-Kazakhstan, la Thaïlande, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et le Vietnam.

### Accord bilatéral avec la Chine

L'année a tout d'abord été marquée par la signature de l'accord bilatéral avec la République populaire de Chine.

A l'instar des autres industries d'exportation, la FH est restée très proche des négociations pour faire valoir les intérêts de la branche, essentiellement dans trois domaines stratégiques.

Premièrement, la libéralisation de l'accès au marché. En valeur, les montres terminées représentent 98% des exportations horlogères suisses à destination de la Chine. Aux termes de l'accord, celles-ci bénéficieront soit d'une suppression totale des droits de douane dans un délai de cinq à dix ans, selon le type de produits, soit d'une réduction de 60% des droits échelonnée sur dix ans. Une première réduction de 18% interviendra dès l'entrée en vigueur. Plus précisément, trois types de montres, à savoir les montres automatiques en métaux précieux et en métaux communs, ainsi que les montres à quartz à affichage avec aiguilles, qui assurent à elles seules 90% de la valeur totale exportée, bénéficieront de cette réduction. Concrètement,

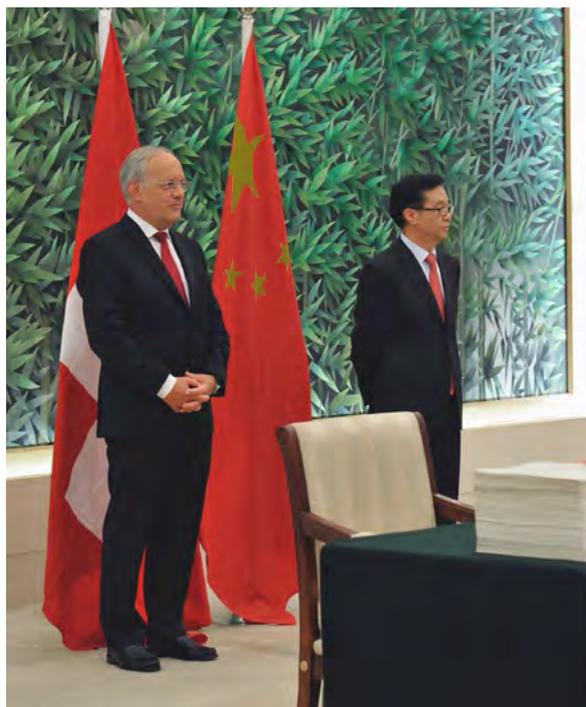
les droits de douane sur ces produits passeront de taux compris entre 11% et 12,5% actuellement à des taux fixés entre 4,4% et 5% à la fin de la période de démantèlement. D'autres modalités de suppression ou de réduction seront appliquées aux autres produits horlogers tels que les réveils, mouvements, composants d'habillage, fournitures, etc. Seuls les bracelets de montres en métaux précieux exportés séparément verront leurs droits de douane maintenus à l'importation en Chine, ces produits ne représentant toutefois qu'une infime partie des exportations suisses.

Deuxièmement, la définition des règles d'origine. Ces règles d'origine préférentielles déterminent, entre autres, les critères conférant l'origine douanière à un produit (saut tarifaire, ouvraison suffisante, valeur). En l'espèce, et à l'instar des autres accords existants, la FH a plaidé pour un taux de 60% minimum de valeur originaire pour les produits horlogers, taux qui a pu être fixé dans l'accord avec la Chine.

Troisièmement, la protection des droits de propriété intellectuelle. Même s'il ne résoudra pas en un jour tous les problèmes issus de la contrefaçon, l'accord procure néanmoins un cadre institutionnel supplémentaire important tout en fournissant une meilleure sécurité juridique. Pour l'horlogerie suisse, cela signifie surtout de meilleures conditions en faveur de la protection des marques et des indications de provenance (Swiss made).



*Johann N. Schneider-Ammann*



*Johann N. Schneider-Ammann et Gao Hucheng*

Occupant la troisième place dans les exportations horlogères suisses, la Chine devient ainsi le cinquième pays asiatique avec lequel un tel accord est conclu par la Suisse ou par l'AELE, après Singapour, la Corée du Sud, le Japon et Hong Kong. Processus de ratification oblige, cet accord devrait entrer en vigueur en milieu d'année 2014.

Constitué dans le cadre de cet accord, le groupe de travail horloger sino-suisse a, quant à lui, tenu sa première réunion à Berne en août sous la présidence conjointe de MM. Gao et Zhang du côté chinois (Ministère de l'industrie et des technologies de l'information et China Horologe Association) et de MM. Billeter et Pasche côté suisse (Secrétariat d'état à l'économie et FH). De nombreux thèmes figurent à l'agenda du groupe de travail et cette première réunion a essentiellement été consacrée à l'examen des législations respectives en matière de protection des droits de propriété intellectuelle et des indications géographiques (Swiss made, Made in China). Des propositions ont été faites de part et d'autre afin de renforcer la protection des droits des détenteurs de marques ou modèles et des consommateurs.



## Inde : les négociations s'accroissent, mais...

A fin 2013, les négociations visant un accord de libre-échange entre l'AELE et l'Inde ont enregistré un coup d'accélérateur, laissant entrevoir une possible conclusion dans les premiers mois de 2014. Pour autant, des divergences importantes subsistent, notamment en ce qui concerne l'application, par l'Inde, de l'accord OMC sur les ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) en matière de brevets notamment qui, à des degrés divers, concernent néanmoins tous les secteurs exportateurs.

Dès le début des négociations en 2008, la FH a revendiqué pour l'horlogerie des suppressions et des réductions importantes des droits de douane à l'importation en Inde, des règles d'origine douanière identiques à celles prévalant dans les accords existants (minimum 60% de valeur originaire), ainsi qu'un respect minimal des règles ADPIC. Il s'agit, sur ce dernier point, d'un principe auquel la FH ne saurait déroger, eu égard à sa mission et à son engagement en faveur de la valorisation et de la protection des droits de propriété intellectuelle (marques, modèles, indications de provenance, brevets). De la même façon, la FH attend évidemment une ouverture substantielle du marché indien où, comme chacun sait, toute une série de taxes internes vient s'ajouter aux droits prélevés à l'importation.

## Russie : l'accord bilatéral sur la reconnaissance des poinçons entre en vigueur

Signé en 2011, cet accord entre la Suisse et la Russie est entré en vigueur le 2 août 2013. Il stipule que les ouvrages en métaux précieux de l'industrie horlogère, contrôlés et poinçonnés officiellement dans le pays producteur et satisfaisant aux prescriptions légales du pays de destination, ne sont plus soumis au contrôle et au poinçonnement du pays importateur. En outre, il n'est plus nécessaire d'enregistrer le poinçon de maître dans le pays vers lequel la marchandise est exportée.

L'accord s'applique aux montres-bracelets, aux montres de poche et aux autres montres portables, y compris les chronomètres avec boîtes en métaux précieux (or, argent, platine, palladium) et leurs alliages. Cette définition comprend, d'une part, les montres munies de bracelets entièrement ou pour partie en métaux précieux et leurs alliages et, d'autre part, les montres sans bracelets. Il ne s'applique pas aux autres ouvrages en métaux précieux (bijoux, matériel d'écriture) ni aux ouvrages multimétaux.

Rappelons que la conclusion de cet accord constituait une condition préalable fixée par la Suisse à l'adhésion de la Russie à l'OMC, effective depuis août 2012. Il constituait donc un objectif de longue date pour la FH, parallèlement à l'obtention de concessions tarifaires de la part de la Russie et à la simplification des procédures en matière de trafic de réparation.



# ISO/TC 114 – Horlogerie

## Congrès international à Tokyo

Le 21ème Congrès ISO/TC 114 - Horlogerie, qui s'est tenu du 13 au 17 mai 2013 à Tokyo, a permis aux experts de six délégations (Japon, Chine, France, Hong Kong, Royaume-Uni et Suisse) de débattre et de faire avancer plusieurs projets, ceci dans un état d'esprit convivial, collaboratif et consensuel.

La révision de la norme ISO 1413 - *Montres-bracelets résistant aux chocs* a été le sujet principal des travaux réalisés durant la semaine. Parmi les modifications envisagées, il est prévu de faire subir un troisième choc sur la tête de montre, plus précisément sur la couronne, et d'ajouter deux chocs dits « chute libre » sur le garde-temps complet, bracelet y compris. Notons également que les études réalisées sur le sabot (élément qui frappe la montre lors des tests) ont permis de mettre au point une nouvelle composition des matières, assurant ainsi une excellente répétabilité de l'intensité et de la durée des chocs.

Au sujet des matériaux durs, un projet de spécification technique, réalisé par un groupe de travail composé d'experts suisses, a été soumis aux délégations présentes. Ce projet a engendré des discussions qui ont abouti à la finalisation des exigences, notamment grâce aux commentaires reçus des experts chinois. Les travaux se poursuivent donc au niveau

international et seront publiés sous forme de spécification technique, étape intermédiaire avant l'élaboration d'une norme relative aux habillages de montres en matériaux durs.

Les piles et batteries, y compris celles intégrées aux montres, sont traitées dans le cadre d'un autre comité technique (IEC/TC 35). Un expert délégué, dont la mission est de transmettre, lors de révision de norme par exemple, les exigences spécifiques des horlogers au sujet des piles destinées aux garde-temps, a été nommé.

La Chine, responsable du sous-comité technique relatif aux pendules et pendulettes, a présenté un nouveau projet de norme sur le thème de la précision de ces dernières. Un groupe de travail a ainsi été créé pour œuvrer dans ce sens.

Plusieurs laboratoires ont été satisfaits d'apprendre que la norme ISO 3160-2:2003 *Boîtes de montres et leurs accessoires – Revêtements d'alliage d'or – Partie 2: Détermination du titre, de l'épaisseur, de la résistance à la corrosion et de l'adhérence*, sera révisée afin d'y inclure la méthode d'analyse MEB/EDS comme alternative à la coupellation. En effet, celle-ci a l'avantage de s'affranchir de la fastidieuse dissolution du substrat.



*Experts de la délégation suisse en séance: Patrick Lederrey, Stephan Pfrommer, Pierre-Alain Vuille (chef de la délégation suisse), François Aubert, Pascal Cartier et Denis Vincent*



Sortant du cadre strict de l'ISO/TC 114, la problématique de l'application de la norme EN 1811 relative à la libération du nickel a été discutée lors d'une séance agendée à la demande des experts japonais.

Au terme de ce Congrès, une douzaine de résolutions ont été adoptées, ponctuant ainsi les travaux réalisés. Notons encore que toutes les décisions ont été prises à l'unanimité, évitant ainsi d'éventuelles discussions ou négociations ultérieures.

C'est donc sur ces impressions positives que toutes les délégations ont pris congé les unes des autres en se donnant rendez-vous, au printemps 2015, pour le prochain Congrès international ISO/TC114 - Horlogerie, qui aura lieu en Suisse.



# Journée contre la contrefaçon

## Concours d'affiches et films à l'appui

Dans le cadre de l'association STOP PIRACY, la plateforme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie, partenaires et membres se succèdent chaque année pour organiser un évènement à l'échelle nationale, censé rappeler les conséquences néfastes de la contrefaçon pour l'économie suisse et les consommateurs helvétiques.

En 2013, le soin d'organiser cet évènement incombait à La FH et à son partenaire en la matière, la Fondation de la Haute Horlogerie (FHH). Toutes deux ont souhaité une action inédite et spectaculaire en même temps. Afin de mettre un accent sur l'importance de la collaboration en matière de lutte anticontrefaçon, elles ont dès le début associé d'autres partenaires à leur démarche. Elles se sont ainsi rapprochées de l'industrie pharmaceutique et du secteur audiovisuel, représentés par Interpharma, Swissmedic et l'Association suisse pour la lutte contre la piraterie (SAFE). Pour donner à cette initiative une dimension internationale,

la FH a également invité des organisations étrangères. Ainsi l'Union des fabricants, association française à l'action tout à fait exemplaire dans la lutte contre la contrefaçon, et l'Institut national de la propriété industrielle français INPI ont été conviés à l'évènement.

L'édition 2013 de la Journée suisse contre la contrefaçon était placée sous le signe de la créativité. La FH a lancé trois concours sur la thématique de la contrefaçon avec des écoles d'art et de design renommées en Suisse, ainsi qu'avec le grand public. Des étudiants de la Haute école d'art et de design de Genève (HEAD) et de l'Ecole de cinéma de Genève ont réalisé des courts-métrages, alors que des étudiants de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne ont élaboré des affiches. Un concours de films a également été initié sur un site Internet spécialement dédié à cette occasion afin de faire participer le grand public. Un jury composé d'éminentes personnalités a évalué l'ensemble des créations.



*Discours de Jean-Daniel Pasche, président de la FH et du jury des concours*



Finalement, plusieurs centaines de personnes et de nombreux représentants de la presse nationale et internationale ont été conviés, le 22 mars 2013, dans les locaux de l'École cantonale d'art de Lausanne (ECAL). A cette occasion, les gagnants des différents concours se sont vu remettre de magnifiques montres suisses. Les invités ont pu assister aux discours de Jean-Daniel Pasche, président de la FH et du jury des concours, de Philippe Leuba, conseiller d'Etat du canton de Vaud, et d'Anastasia Li, présidente de la plateforme STOP PIRACY. Les intervenants ont relevé l'importance de la lutte contre ce phénomène illégal qui a pris des dimensions alarmantes, et rappelé le rôle important du consommateur dans

cette bataille. Anastasia Li a terminé cette partie des exposés en remerciant «tous ceux qui ne portent pas de contrefaçons et tous ceux qui n'ont aucune intention d'en acheter».

L'évènement a largement été relayé par la presse, le quotidien «Le Temps» y a notamment consacré une double page. D'autre part, grâce à l'excellente collaboration avec le secteur audiovisuel, les meilleurs films de la campagne ont pu être diffusés dans les cinémas suisses et sur quelques chaînes de télévision privées. L'objectif principal, la sensibilisation du grand public suisse, et notamment des jeunes sur les méfaits de la contrefaçon, a ainsi été atteint.





*Tous ensemble contre le faux*

organisée sous l'égide de  
**STOPPIRACY**



par



Interpharmaph

swissmedic



avec le soutien de



MÉDIAS SUISSES



# Panorama de

# l'activité 2013

En tant qu'association faîtière de la troisième industrie exportatrice helvétique, la FH poursuit de multiples objectifs: améliorer les conditions cadres de la branche en Suisse et dans le reste du monde, lutter contre le fléau de la contrefaçon ou encore soutenir ses membres et les informer, au même titre que les médias et les consommateurs. Les pages qui suivent présentent une sélection non exhaustive des actions qu'elle a menées en 2013.



# Amélioration des conditions cadre

En 2013, et conformément à ses objectifs, la FH est demeurée très active dans la défense des intérêts de la branche auprès des autorités suisses et étrangères. A ce titre, elle a voué une attention toute particulière aux différentes négociations en cours visant la conclusion d'accords de libre-échange, que ce soit à titre bilatéral ou sous l'égide de l'AELE (voir rubrique Faits marquants).

Parallèlement, la FH est aussi intervenue vis-à-vis d'une quinzaine d'autres pays, notamment - mais pas uniquement - à l'occasion de missions officielles de conseillers fédéraux, de commissions mixtes bilatérales ou lors de visites en Suisse d'autorités étrangères. Conditions d'accès au marché, protection de la propriété intellectuelle et importation temporaire figurent, entre autres, parmi les nombreux thèmes d'intervention. Les lignes qui suivent fournissent un panorama des principales démarches menées à ce titre tout au long de l'année.

## Russie

L'évolution des négociations entre l'AELE et l'Union douanière RuBeKa (Russie, Biélorussie, Kazakhstan) a bien évidemment été abordée lors de la quinzième réunion de la commission mixte bilatérale. Du point de vue spécifiquement horloger, les discussions ont essentiellement porté sur certains décrets définissant les droits des consommateurs et les problèmes de garantie qui en découlent. Selon la législation russe en vigueur, les montres ne font en effet actuellement pas partie des produits dits «techniquement compliqués», ce qui confère aux consommateurs des droits étendus, voire disproportionnés, notamment en matière de remboursement. Au vu des pratiques internationales en la matière, la FH a souligné à quel point ces dispositions vont trop loin et sont potentiellement source d'abus importants. Elle a donc réitéré sa demande auprès de la délégation russe afin d'inclure les montres aussi rapidement que possible dans la liste des produits dits «techniquement compliqués» et les mettre ainsi au bénéfice des règles de garantie prévalant au niveau international.

## Kazakhstan

En avril, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a entrepris un voyage en Azerbaïdjan et au Kazakhstan. A l'occasion de son passage à Astana, il a remis au premier ministre, ainsi qu'aux ministres de l'Industrie et de l'Economie et du commerce, un mémorandum de la FH faisant état de blocages en douane de montres en métaux précieux ou serties de pierres

précieuses. Cette intervention a été suivie d'effets très rapides, la marchandise ayant été débloquée peu après. La FH a également demandé dans ce mémorandum que le Kazakhstan adhère à la Convention de Madrid sur les métaux précieux ou passe un accord bilatéral avec la Suisse.

A l'occasion de la huitième commission mixte Suisse-Kazakhstan, la FH a salué la récente signature, par le Kazakhstan, de la Convention d'Istanbul sur l'admission temporaire. Processus de ratification oblige, il est prévu que l'utilisation du Carnet ATA entre ainsi en vigueur sur le territoire kazakh en juillet 2014. Par ailleurs, et à l'instar de l'accord avec la Russie entré en vigueur en 2013, le Kazakhstan a confirmé sa disponibilité et son intérêt à conclure un accord bilatéral avec la Suisse au sujet de la reconnaissance réciproque des poinçons sur les articles en métaux précieux. A priori, tant les montres que les bijoux devraient être englobés dans cet accord. Une première réunion d'experts avait eu lieu la veille de la commission mixte, incluant notamment la visite des installations du Bureau central du contrôle des métaux précieux à Berne.

## Myanmar et Thaïlande

Du 18 au 23 novembre, une mission économique conduite par la secrétaire d'Etat Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, s'est rendue au Myanmar et en Thaïlande. La FH n'y a pas participé, mais a demandé que soient évoquées deux problématiques. D'une part, que le Myanmar ratifie la Convention d'Istanbul sur le Carnet ATA. D'autre part, en ce qui concerne la Thaïlande, la FH a fait état de la négociation en cours d'un Memorandum of Understanding en matière de propriété intellectuelle entre elle et le Department of Intellectual Property Thailand, visant à améliorer la protection des marques et de leurs designs internationaux, à simplifier la lutte contre les contrefaçons dans le domaine horloger et à renforcer la collaboration avec les autorités thaïlandaises. L'importance de cet accord pour les marques suisses a été rappelée dans le cadre de la mission économique et il a été demandé qu'il puisse être signé dans un délai raisonnable.

## Serbie

La commission mixte Suisse-Serbie s'est tenue le 14 mai. Ce pays a maintenant officiellement posé sa candidature à la Convention de Vienne sur les métaux précieux. Les problèmes liés à la non-reconnaissance des documents CITES pour les bracelets en peaux de crocodiles ont de nouveau été

évoqués lors de cette rencontre, l'Office vétérinaire fédéral étant chargé de résoudre tout problème concret avec les responsables serbes concernés.

### Vietnam

A l'occasion de la visite du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann au Vietnam (24 au 26 octobre), la FH a été consultée dans le cadre d'une mission économique. A cette occasion, notre association a rappelé son intérêt à la conclusion d'un accord de libre-échange entre l'AELE et ce pays, pouvant déboucher sur une baisse significative des droits de douane sur les produits horlogers, actuellement fixés entre 15 et 20%. La FH a également demandé que le Vietnam adhère à la Convention d'Istanbul sur les Carnets ATA.

### Indonésie

Du 26 au 28 octobre, la mission économique s'est ensuite rendue en Indonésie. Reprenant les conclusions de la troisième commission mixte, lors de laquelle nos interlocuteurs indo-

nésiens avaient déclaré - suite au mémorandum de la FH de décembre 2011 - être prêts à étudier la possibilité de réduire la taxe de luxe de 40% sur les montres en métaux précieux, la FH a souhaité être tenue au courant des développements de ce dossier. Elle a également rappelé sa demande faite à l'Indonésie concernant la ratification de la Convention d'Istanbul en matière de Carnets ATA. Enfin, elle a demandé aux autorités du pays de faire respecter la loi sur les indications géographiques, encore violée par certaines entreprises, et relevé le nombre très important de contrefaçons de montres circulant à Bali. La FH a souhaité la participation active des autorités indonésiennes pour combattre ces ventes, tant à l'aéroport de l'île que sur les plages et dans les rues.

### Brésil

La cinquième commission mixte Suisse-Brésil s'est réunie le 5 décembre à Berne. La délégation brésilienne était conduite par l'ambassadeur Paulo Estivallet de Mesquita, directeur du département économique du ministère des Affaires étrangères. Outre les difficultés d'accès au marché, la FH est revenue sur le - trop - long délai mis à l'entrée en vigueur de l'utilisation



Délégation brésilienne à l'Espace horloger de la Vallée de Joux



du Carnet ATA dans ce pays. Dans les faits, le Brésil a ratifié la Convention à ce sujet en mai 2011 déjà, mais n'est toujours pas parvenu à désigner l'organe national garant indispensable. Cette désignation est attendue avec impatience, ne serait-ce que dans la perspective de l'évènement planétaire que constituera la prochaine Coupe du monde de football en 2014.

Plus tôt dans l'année, la FH avait également organisé une journée horlogère à l'attention d'une vingtaine de parlementaires brésiliens en visite dans notre pays. A cette occasion, la Vallée de Joux avait été mise à l'honneur avec la visite de la manufacture Jaeger-LeCoultre et celle de l'Espace horloger.

### Mission du président au Mexique

---

Du 13 au 17 février, le président de la FH a participé à une mission du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann au Mexique afin d'évoquer notamment le problème de la contrefaçon.

Le Mexique a adopté une politique d'ouverture depuis le milieu des années 80, ce qui en fait un pays tourné vers l'exportation. Certes, à part le pétrole (sixième producteur mondial), son économie dépend beaucoup des Etats-Unis, où vont 80% de ses exportations et d'où proviennent 50% de ses importations. Par ailleurs, les Mexicains résidant aux Etats-Unis envoient chaque année plus de 20 milliards de dollars dans leur pays d'origine.

Le PIB a augmenté de près de 4% ces dernières années et l'inflation demeure modérée (entre 3% et 4%). L'économie mexicaine souffre cependant d'un manque de compétitivité, notamment en raison de monopoles étatiques dans les domaines de l'énergie (exploitation du pétrole) et des télécommunications. Il conviendrait également d'entreprendre une réforme fiscale.

L'AELE, dont la Suisse, et le Mexique ont signé un accord de libre-échange en 2000. Depuis, les échanges entre nos deux pays ont régulièrement augmenté. L'horlogerie suisse profite totalement de cet accord: le Mexique est le premier marché d'Amérique latine pour notre branche, devant le Panama et le Brésil. La valeur de nos exportations vers le Mexique, près de 209 millions de francs en 2013, est quatre fois supérieure à celle du Brésil.

Cependant, tout n'est pas facile au Mexique. Les brigandages dont sont victimes les détaillants provoquent une insécurité sur le marché et peuvent porter atteinte à son développement.

Certains détaillants renoncent à des expansions ou réduisent le degré d'exposition des collections dans les vitrines. La contrefaçon sévit dans les grandes villes et reste un problème lancinant. La FH organise des séminaires de formation pour les douanes et des saisies en vue de destruction. Toutefois, les procédures restent longues et complexes.

Ces points ont été évoqués par la FH lors d'une rencontre avec la Commission du commerce du Sénat mexicain, présidée par le sénateur Hector Larios Cordoba, et lors des entretiens avec le ministre de l'Economie, Ildefonso Guajardo. Nos interlocuteurs admettent ces problèmes. La lutte contre l'insécurité fait partie des priorités du nouveau gouvernement qui affiche une volonté ferme de mieux appliquer les lois, de coordonner plus efficacement les opérations entre les polices fédérale et locale afin de protéger la population et permettre les activités commerciales.

Sur le front de la lutte anticontrefaçon aussi, une volonté existe d'améliorer l'application des lois. Par ailleurs, l'accord dénommé «Trans Pacific Partnership» - sorte de futur accord de libre-échange à passer entre les pays du continent américain, dont les Etats-Unis et le Mexique - va poser des obligations plus contraignantes en matière de protection de la propriété intellectuelle. Les autorités mexicaines y voient un engagement à mieux la protéger sur le continent.

Dans le cadre de cette mission, du côté horloger, il a également été relevé que le Carnet ATA ne fonctionne pas correctement, bien que le Mexique l'ait officiellement adopté. Le dysfonctionnement provient de défaillances auprès du partenaire local censé garantir le système de ce carnet dans le pays. Ce point est repris avec l'aide de l'ambassade de Suisse à Mexico afin de corriger cette lacune.



*Mission du conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann au Mexique*



# Information et relations publiques

## Relations avec les médias

La FH reste un interlocuteur privilégié des médias, qui la sollicitent régulièrement sur l'évolution de la branche ou sur des sujets horlogers particuliers. De son côté, la FH diffuse régulièrement des communiqués de presse.

Au-delà des contacts réguliers avec la presse horlogère et des nombreuses sollicitations lors des salons horlogers, notamment le SIHH en janvier et Baselworld en avril, le président a donné des interviews aux organes de presse suivants: ATS, Keystone-AWP, Revue Zurich Deluxe, 24 Heures, Tribune de Genève, L'Express/L'Impartial, Bieler Tagblatt, Journal du Jura, Le Temps, l'AGEFI, NZZ, Tages Anzeiger, Handelszeitung, PME Magazine, Canal Alpha (Neuchâtel), Radio Cité (Genève), Canal 3 (radio biennoise bilingue), RTS (TV, radio, suisse-romande, suisse-alsacienne, suisse-italienne), RJB (Radio Jura bernois), Telebielingue (télévision régionale biennoise), Echanges internationaux (France).

En outre, le président est intervenu lors de divers forums et a donné des conférences: AMS Agro-Marketing Suisse, Diplomatic Group for Economic and Commercial Affairs, OECD Group Switzerland, Lions Club Genève, China Forum Basel, gymnasiens Bienne, Chambre suisse du commerce à Milan, American Watch Association à Washington.

## Assemblée générale

L'Assemblée générale 2013 s'est tenue à Bienne, le 27 juin, en présence des délégués et des membres FH, ainsi que de nombreux invités. Parmi ces derniers, on notait la présence



Assemblée générale 2013 à Bienne

du conseiller aux Etats neuchâtelois Didier Berberat, animateur du groupe parlementaire horloger, de l'ambassadeur Christian Etter, délégué du Conseil fédéral pour les accords commerciaux, secrétariat d'Etat à l'économie, et de Patrick Eperon, secrétaire patronal au Centre patronal de Paudex, conférencier du jour.

## Dictionnaire Berner

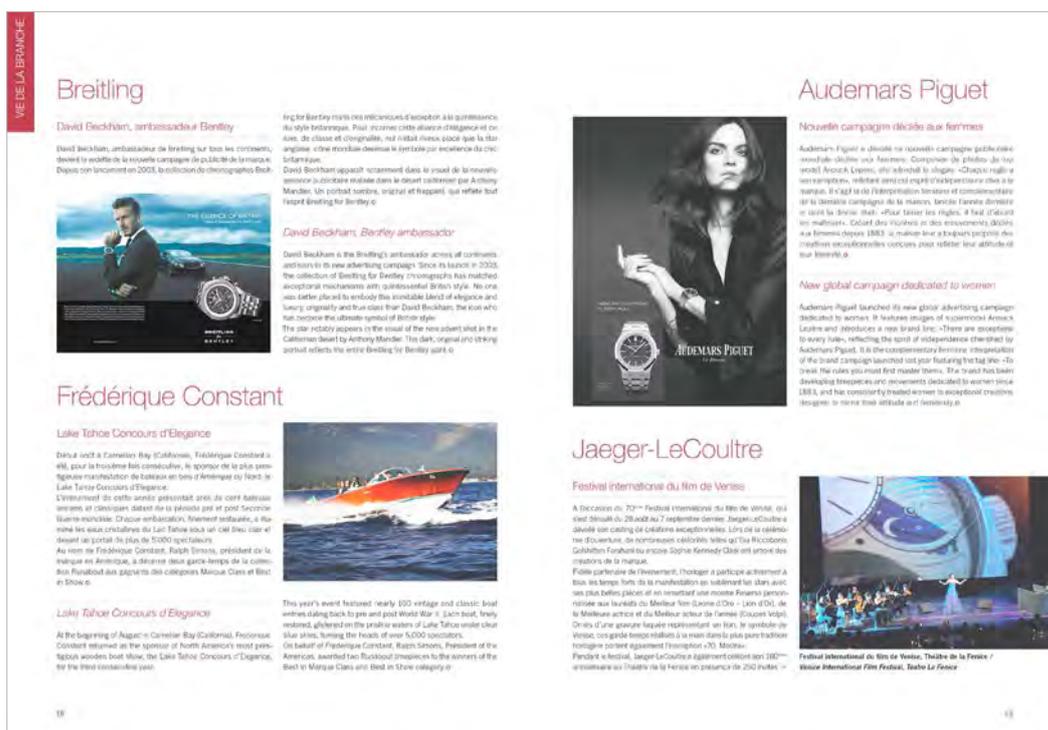
La FH a poursuivi les travaux en vue de la mise à jour du Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie, dénommé «Dictionnaire Berner». Le projet est conduit par la FH avec l'aide d'un groupe d'experts, dont les membres sont les suivants: Estelle Fallet, conservatrice en chef du Musée d'art et d'histoire de Genève, Bernard et Marlyse Muller, designers et auteurs de livres horlogers, François Klopfenstein (ETA), Marco Richon, ancien conservateur du Musée Omega, Antoine Simoin, ancien directeur du Wostep et éditeur de livres horlogers, et Jean-Pierre Golay (Franck Muller). La présidence du groupe est assurée par Jean-Daniel Pasche (FH).

## Statistiques horlogères

Les statistiques horlogères ont été largement diffusées et consultées en 2013. Publiées chaque mois, elles ont été mises à disposition sur différents supports. Les sites Internet et Extranet de la FH, ainsi que son serveur statistique en ligne ont représenté le principal canal de diffusion à l'intention des membres FH, des journalistes, des étudiants et des analystes financiers notamment. Le magazine trimestriel Tendances et des communiqués de presse semestriels ont permis de partager l'analyse de l'évolution de la branche. Les statistiques horlogères ont également fait l'objet de nombreuses demandes particulières, illustrant l'intérêt important qu'elles suscitent.

## Revue FH, Rapport annuel et site Internet

2013 a été une grande année pour la Revue FH qui a connu une mue totale. Sa présentation a été entièrement repensée: elle se décline actuellement en couleur, offre une plus grande aisance à la lecture et présente les sujets de façon plus aérée. Son contenu rédactionnel n'a pas changé, il propose toujours aux lecteurs un vaste panorama de l'actualité horlogère helvétique et internationale (événements horlogers, sortie des nouveaux produits) et des informations pratiques telles que les extraits du Registre du commerce. Son tirage annuel est resté de vingt numéros.



**Nouvelle présentation de la Revue FH**

Quant au Rapport annuel 2012, il a été diffusé à 850 exemplaires dans une édition tête-bêche français-allemand. Enfin, le site Internet [www.fhs.ch](http://www.fhs.ch) a poursuivi la diffusion aux internautes - mais aussi et surtout aux membres FH par l'intermédiaire de son Extranet - d'une information aussi large que détaillée.

**Comité des exposants suisses**

Comme chaque année, le Comité des exposants suisses était présent à Baselworld à travers son stand d'information, le Swiss Press Centre. En 2013, la manifestation a arboré une toute nouvelle configuration, puisque la halle principale avait fait l'objet d'une complète transformation. Le Swiss Press Centre était situé dans la halle 5, aux côtés du Press Centre et des stands d'information des délégations étrangères (Allemagne, France et Japon). En plus de son action promotionnelle habituelle, réalisée en collaboration avec l'agence de communication Darwel, le Comité a proposé une palette de nouveaux outils de communication (application pour

smartphones, présence sur les réseaux sociaux), ainsi que le «Swiss Survival Kit», petit clin d'œil aux valeurs helvétiques, distribué aux quelque 3'600 journalistes accrédités.



**Stand du Comité des exposants suisses à Baselworld**





*Think Time Think Swiss Excellence à l'Ecole technique du Locle*

## Think Time Think Swiss Excellence

L'exposition itinérante de la FH, Think Time Think Swiss Excellence, a été mise à disposition de l'Ecole technique du Locle du 21 octobre au 14 décembre 2013. Pendant ces presque deux mois, l'établissement a surtout accueilli de jeunes stagiaires en dernière année secondaire qui, confrontés à un choix déterminant pour leur avenir professionnel, avaient la possibilité de visiter les lieux et rencontrer les enseignants. L'exposition, justement conçue pour sensibiliser le public à l'horlogerie suisse, est donc venue à point nommé renforcer le message de l'institution. Quant à la FH, elle a ainsi voulu encourager l'apprentissage de l'horlogerie et promouvoir l'action des écoles, vis-à-vis des étudiants comme du grand public. Par la même occasion, un nouveau concept d'exposition «longue durée» a été inauguré; il n'avait encore jamais été proposé auparavant.

## Base de données des salons et expositions

La base de données des salons et expositions, accessible dans son intégralité sur l'Extranet de la FH et de manière partielle sur le site Internet, a été élargie et révisée de manière à en faciliter

la lecture. L'objet de cette base est de répertorier les salons dédiés à l'horlogerie, la bijouterie et les branches apparentées à travers le monde.

**Marchés**

**Statistiques**

**Législation**

**Lutte anticontrefaçon**

**Normalisation**

**Promotion**

**Salons et expositions**

Think Time - Think Swiss Excellence

Think Time autour du monde

Matériel audiovisuel

**Publications**

**Organisation FH**

**Salons et expositions**

Notre base de données répertorie les salons et expositions dédiés à l'horlogerie, la bijouterie et les branches apparentées à travers le monde. Seuls sont mentionnés les événements dont les prochaines dates sont annoncées. Pour les autres, ils sont maintenus dans la base jusqu'à trois mois après la fin de l'événement. A l'issue de cette période, ils sont supprimés.

Cette base de données est purement informative. La FH ne sponsorise ni ne soutient en aucune manière les événements qui y sont mentionnés.

Résultat pour : **Hong Kong**

Hong Kong

Horlogerie

Bijouterie

Branches apparentées

Tous

Date	Lieu	Exposition
03.03.2014	Hong Kong	<b>Hong Kong International Diamond Gem &amp; Pearl Show</b>
07.03.2014	AsiaWorld-Expo	Hong Kong Trade Development Council 38/F, Office Tower, Convention Plaza, 1, Harbour Road, Wanchai Hong Kong HONG KONG

*Base de données des salons et expositions sur l'Extranet de la FH*

# Lutte contre les contrefaçons

## Etendues des activités

Par le biais de ses services juridique et anticontrefaçon, ainsi que de sa Cellule Internet, la FH est fortement impliquée dans la lutte contre les contrefaçons. Réservées aux membres du groupement anticontrefaçon (GA), respectivement de la Cellule Internet, ces prestations comprennent plusieurs activités: analyse de fausses montres, protection des indications géographiques suisses, investigations sur les marchés, défense des droits de propriété intellectuelle d'un membre, sensibilisation des autorités et de la population, lutte contre la vente de contrefaçons sur Internet.

Comme le GA publie un rapport d'activité séparé chaque année, nous n'allons pas le reproduire ici in extenso, mais en donner les grandes lignes. Toutefois, les personnes intéressées à recevoir des informations plus détaillées peuvent en demander un exemplaire au service juridique.

## Indications géographiques

Synonymes de qualité et correspondant à des critères de production définis, les indications géographiques «Suisse» et «Genève» jouissent d'une grande réputation dans le monde,



5'000 fausses montres saisies à Zürich

notamment en ce qui concerne les produits horlogers. La protection de celles-ci a donc passablement occupé et préoccupé la FH durant l'année 2013. Par sa surveillance et sa pro-activité, cette dernière a obtenu plusieurs succès importants. Une plainte pénale, déposée contre une société pour violation de l'Ordonnance réglant l'utilisation du nom Suisse pour les montres, a, par exemple, permis de découler sur un accord. La FH a ainsi obtenu la modification de toutes les pièces non conformes, ainsi que la cessation de l'utilisation trompeuse «Swiss Parts» sur les garde-temps lors des futures productions. Les demandes d'enregistrement des marques en classe 14 (produits horlogers) ont également été suivies de près. Chaque fois qu'un risque d'abus d'utilisation des dénominations suisses s'est présenté, une intervention de la FH a été effectuée avec des résultats satisfaisants. Ainsi, dans plus de 87% des cas, soit la demande d'enregistrement a été abandonnée, retirée ou refusée, soit le demandant a signé un accord avec la FH, selon lequel il s'engage à limiter l'usage des marques concernées aux produits d'origine helvétique, conformément au droit suisse en vigueur.

## Brésil

Au Brésil, les différentes interventions effectuées par les offices postaux ont permis la saisie de plus de 10'500 montres et composants. Pour éviter que ces pièces soient relâchées, une plainte a été déposée pour le compte d'une dizaine de marques du GA. La FH portera une attention toute particulière à la suite donnée à cette procédure en 2014.

## Dubaï

De part ses facilités administratives, Dubaï reste un lieu de passage de choix pour les contrefacteurs. En 2013, la FH a donc continué ses efforts dans la lutte anticontrefaçon. Les investigations faites dans cette ville ont notamment permis de localiser des espaces clandestins servant d'entrepôts de stockage et de bureaux de vente. Les différents raids effectués par la FH, en collaboration avec son mandataire et les autorités locales, ont ainsi conduit à la saisie de plus de 90'000 montres contrefaites.

## Espagne

Le programme d'action en Espagne avait pour but de réduire la visibilité des pièces contrefaites sur les marchés touristiques. Au total, 31 notifications sont parvenues à la FH, portant à 929 le nombre de montres contrefaites saisies. S'il est vrai que

ce nombre ne reflète pas, en termes de quantité, l'ampleur du phénomène de la contrefaçon en Espagne, l'objectif du programme est néanmoins atteint. En effet, avec l'arrestation de 25 personnes, les opérations ont permis de montrer aux contrefacteurs que la lutte continue et qu'ils s'exposent, par leur activité illégale, à des arrestations suivies de sanctions.

### Bulgarie

Les pays de l'Est comptent également parmi les cibles importantes dans les activités de lutte anticontrefaçon de la FH. En 2013, une saisie record a été effectuée en Bulgarie. Les douanes de Blagoevgrad ont effectivement mis la main sur un camion en provenance de Grèce contenant plus de 12'700 contrefaçons destinées au marché européen. La FH s'est occupée de l'information aux marques et de la gestion administrative de la saisie.

### Suisse

En Suisse, dans le cadre de sa demande d'intervention, la FH a étroitement collaboré avec les douanes. Entre août et septembre, ce sont ainsi près de 9'000 produits contrefaits, dont 5'000 montres, qui ont été saisis par les douanes de l'aéroport de Zürich. En provenance de Grèce, ces produits transitaient par la Suisse pour rejoindre l'Espagne et le Portugal.

### Hong Kong Watch & Clock Fair

Active depuis plusieurs années dans la surveillance des salons horlogers, la FH a renouvelé cette activité en 2013. Ainsi, toute violation d'un droit de propriété intellectuelle, marque ou design appartenant à un membre du GA a été soigneusement répertoriée lors de la Hong Kong Watch & Clock Fair. Au final, sur les 44 cas d'infractions relevés par les équipes de la FH, 34 plaintes ont été admises. Le travail initié il y a cinq ans commence à porter ses fruits. En effet, si les imitations restent trop présentes, les copies serviles sont presque inexistantes.

### Baselworld

Dans le cadre de Baselworld, diverses actions ont également été mises sur pied par la FH. La surveillance des aéroports de Zürich et de Bâle a notamment conduit à la découverte d'un envoi de 700 pièces à destination d'un hôtel bâlois. Sur ce total, plus de 320 montres ont été saisies car elles portaient



indûment des indications telles que «Genève», «Swiss EB» et «Swiss made». La surveillance des marques exposées a, d'autre part, permis de constater qu'une quinzaine d'entre elles étaient en infraction. Grâce à cette vigilance constante, la FH a pu faire retirer des vitrines les pièces litigieuses.

### Sensibilisation et formation des autorités

Finalement, la FH a été active dans la sensibilisation et la formation des autorités. En effet, la contrefaçon s'adapte à l'évolution rapide du monde actuel. Cette réalité impose une mise à jour constante des connaissances. La formation continue étant incontournable, la FH a notamment participé à un atelier de formation destiné aux douaniers et policiers belges à Bruxelles, à une formation à l'aéroport de Paris-Roissy à l'intention des douaniers actifs dans la zone de fret, ainsi qu'à une formation de fonctionnaires spécialisés à Dubaï. Ces échanges, très productifs, ont permis aux participants d'être concrètement en contact avec les montres contrefaites les plus récentes.

## Actions sur Internet

En matière de lutte anticontrefaçon sur Internet, la FH applique une approche globale: il convient de s'attaquer au mal par toutes ses racines.

Ainsi, en 2013, grâce à une nouvelle action menée aux Etats-Unis, le nombre de domaines saisis par la FH a doublé par rapport à 2012. L'opération a été suivie du gel et de la confiscation des avoirs disponibles sur les comptes Paypal liés à l'activité des sites en question. Les coûts de cette action ont ainsi pu être drastiquement diminués, grâce à l'obtention de plus de 40'000 dollars. Par ailleurs, la Cellule Internet de la FH participe désormais aux saisies de noms de domaine «ex officio» effectuées par Europol, en collaboration avec les autorités américaines.

La surveillance des sites dédiés à la vente de contrefaçons avance de manière soutenue grâce au système WebIntelligence, qui suit hebdomadairement un nombre grandissant d'entre eux (environ 6'000 sites à fin décembre 2013). Sur la totalité de l'année, plus de 160'000 courriels ont été envoyés par ce système, ce qui a permis la fermeture d'environ un site sur deux et d'augmenter ainsi le ratio, tout en maintenant un monitoring constant. En outre, l'analyse des données récupérées lors de ces interventions a permis d'identifier les principaux hébergeurs auxquels recourent les contrefacteurs et d'entamer des actions spécifiques à l'encontre des plus rétifs.

A terme, la surveillance systématique des plateformes de petites annonces porte ses fruits. Des améliorations sont également constatées sur certaines d'entre elles, jugées problématiques, telle la chinoise Paipai.com. Il s'agit d'un signal fort, laissant présager que les contrefacteurs se feront chasser définitivement. Leurs offres seront de moins en moins visibles, car limitées à des plateformes moins populaires sur lesquelles les acheteurs ne se sentiront pas suffisamment en confiance et renonceront à un achat.

La FH a également persévéré dans sa lutte sur les réseaux sociaux, en particulier sur la plateforme de partage de vidéos YouTube, dans la mesure où il s'agit d'un outil important de promotion de sites dédiés à la vente de contrefaçons. D'autres médias, en particulier Facebook et Pinterest, sont davantage utilisés pour la vente directe, sans nécessairement promouvoir un site particulier. Toutefois, d'une manière générale, la collaboration avec les services juridiques des réseaux sociaux s'améliore et les procédures de notification sont de plus en plus rapides.



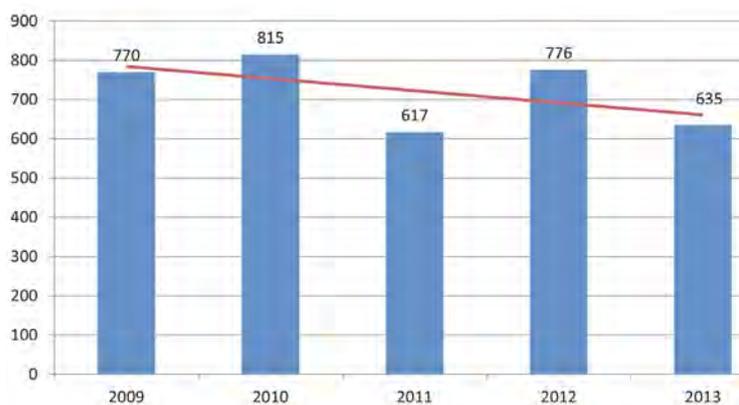
### Collaboration de la FH avec Europol

Le point d'actualité de l'année 2013 concerne les nouvelles extensions (new gTLD) de noms de domaines, dont la problématique principale, pour les marques, consiste à trouver une stratégie de protection optimale, le tout à des coûts raisonnables. La Cellule Internet a ainsi informé très régulièrement ses membres sur les développements du projet et a tenu plusieurs séances spécifiques à ce sujet. Les premières extensions ont démarré à fin 2013 et les suivantes se distribueront sur 2014 et 2015.

## Analyses techniques

En 2013, les horlogers de la FH ont procédé à l'analyse technique de 635 échantillons, soit 141 pièces de moins qu'en 2012 (-18%). Le résultat de ces analyses a été consigné dans 456 rapports d'origine, soit 77 de moins qu'un an auparavant. Les pièces répertoriées usurpent 59 marques différentes (49 en 2012). Les échantillons examinés en 2013 ont été saisis ou acquis dans 15 pays (23 en 2012). Montres et rapports ont été acheminés aux titulaires de droits, ainsi qu'aux entités à l'origine de la saisie.

Le nombre de lots est une donnée volatile. Les échantillons sont directement liés aux saisies, lesquelles donnent des résultats variables d'une année à l'autre. Il serait donc erroné d'en extrapoler, dans le cas d'espèce, une diminution de la contrefaçon. Bien au contraire, la variation du nombre de marques concernées est inquiétante. Dans l'année sous revue, l'augmentation est de 20%, ce qui traduit bien l'extension du domaine de la lutte.



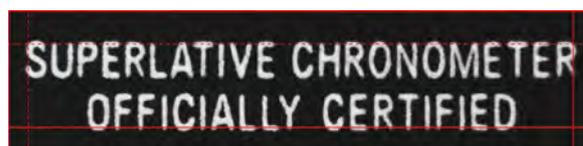
*Lots analysés par le service anticontrefaçon de la FH*

Comme d'habitude, la grande majorité des échantillons (83%) constitue des contrefaçons de marques et/ou de modèles. Le solde est constitué par les indications de provenance illicites, à savoir, des pièces qui arborent une fausse indication de provenance suisse («Swiss made», «Fabriqué en Suisse», ou un dérivé comme «Genève»). Pour ces dernières, le service anticontrefaçon a élaboré, dans l'année sous revue, 56 rapports (63 en 2012), passant sous la loupe 109 échantillons (91 en 2012).



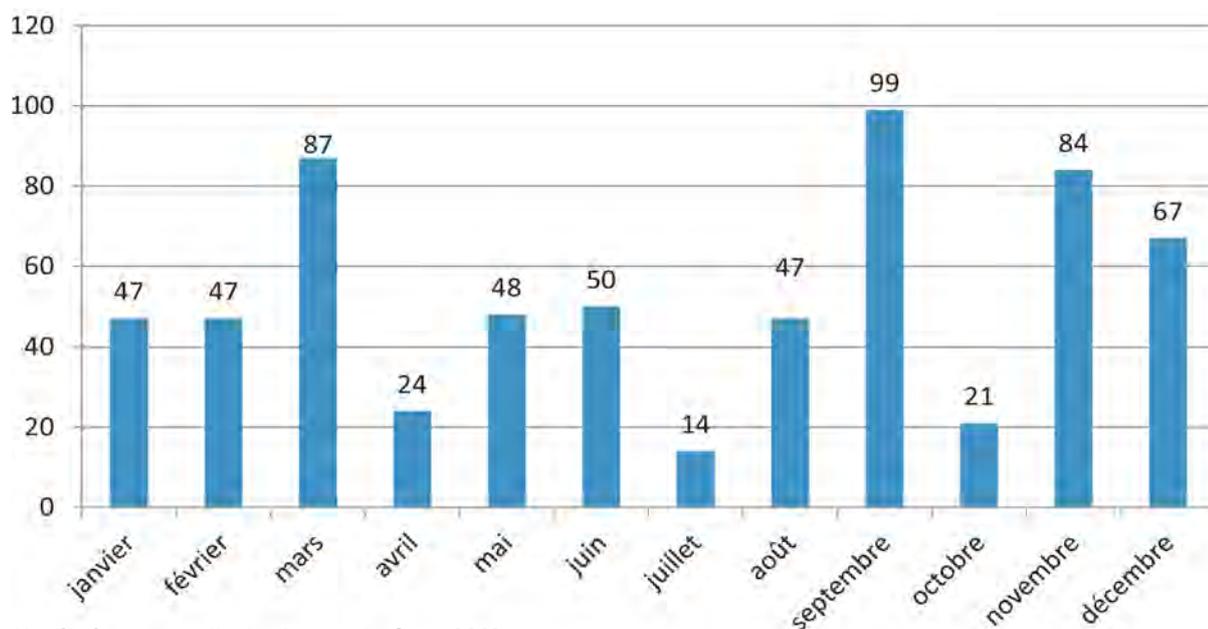
*Exemple d'indication de provenance illicite*

Aux copies de marques ou de modèles, s'ajoutent encore les fausses indications techniques, principalement le label «Chronomètre» ou encore le Poinçon de Genève, ainsi que les faux poinçons de métaux précieux. Ces dernières années, le label «Chronomètre», au bénéfice d'une notoriété désormais bien établie, a attiré bien des convoitises. En 2013, la FH a relevé 109 cas l'utilisant de manière abusive, ainsi que ses dérivés, sur la montre comme sur les documents commerciaux accompagnant cette dernière (138 en 2012).



*Faux label «Chronomètre»*

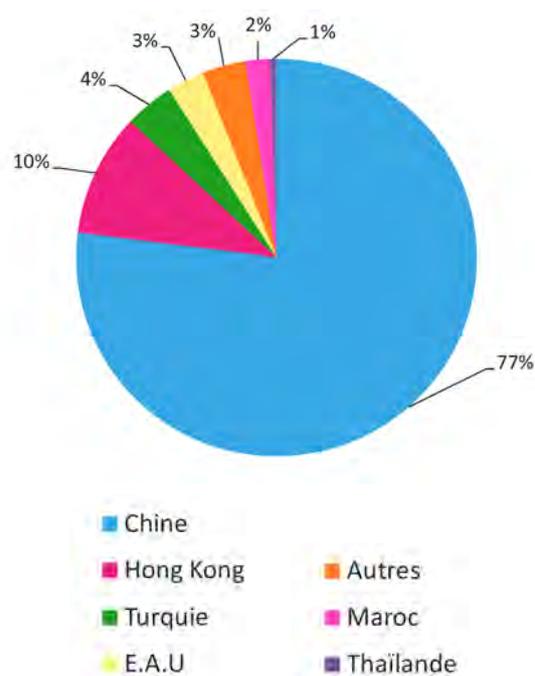
En outre, en complément des rapports d'origine, la FH a livré 12 rapports de synthèse (15 en 2012). Fondés sur un corpus de 15 pièces minimum, ils dressent un panorama statistique de la contrefaçon par marque et par modèle, apportant ainsi des éléments de réflexion supplémentaires, susceptibles d'être intégrés dans la stratégie de lutte élaborée par les entreprises concernées. Parallèlement, ils permettent également d'actualiser les fiches d'analyse du risque destinées aux autorités douanières suisses et étrangères, en complément des demandes d'intervention. Ces fiches illustrent, pour chaque marque, les modèles dits «à risque» (statistiquement les plus contrefaits) et leur provenance, de manière à aider les douaniers dans la mise en place de contrôles mieux ciblés, donc plus efficaces.



Ventilation mensuelle des lots analysés en 2013

Parallèlement à son activité d'analyse «de routine», le service anticontrefaçon a poursuivi ses recherches «fondamentales» par l'intermédiaire des étudiants de l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne. Dans l'année sous revue, le groupe s'est penché sur l'analyse chimique des montres contrefaites. En d'autres termes, est-il possible d'amener des éléments de réponse sur la structure des réseaux de contrefaçon en examinant les composés volatils des bracelets contrefaits? Au terme de cette investigation, il s'avère que l'hypothèse de base peut être validée: le profil chimique extrait des composés volatils est exploitable dans l'établissement de liens entre les différentes montres, apportant ainsi des informations sur la structure des réseaux de fabrication des garde-temps contrefaits. Ce travail ouvre de nouveaux champs d'investigation, dont l'exploration se poursuivra en 2014.

Sur un plan logistique, la FH a profité de la période estivale pour moderniser son atelier d'analyse, changer ses outils de mesure et mettre à jour ses logiciels de capture d'images. Opérationnels depuis une quinzaine d'années, et utilisés de manière intensive, les systèmes optiques en place ont souffert d'une usure naturelle, perdant ainsi leur précision et donc leur fiabilité. Il était plus que temps de remplacer l'ancien système par un autre de dernière génération. En parallèle, une nouvelle base de données a été mise en place.



Provenance des contrefaçons (source: Taxud / FH)

# Normalisation

Le Comité de Normalisation (CN), responsable de la normalisation nationale (NIHS), s'est réuni à quatre reprises en 2013, permettant ainsi de suivre et d'orienter différents projets. Parmi ces derniers, plusieurs ont connu des avancées significatives. La norme NIHS 07-02 - *Dessin technique* a été finalisée. Le projet de norme NIHS 61-30 - *Verres de montre saphir - Traitements antireflet* est en phase finale. La norme NIHS 96-50 - *Procédé pour estimer la résistance aux agents chimiques et climatiques d'un habillement horloger* a été traduite en anglais, permettant son référencement au niveau international (ISO). Les travaux du nouveau recueil «Extrait des normes de l'industrie horlogère suisse» se sont poursuivis. Principale nouveauté: deux livres distincts, l'un orienté principalement vers la construction horlogère et l'autre concernant essentiellement des notions de qualité et de fiabilité, qui seront disponibles en 2014. Les coffrets de témoins de couleur des ors ont eu, cette année encore, un grand succès. Tous les stocks sont épuisés. Par ailleurs, un groupe de travail a été mis sur pied afin d'étudier de nouveaux concepts de ces témoins, en parallèle avec la révision de la norme ISO 8654 - *Couleurs des alliages d'or - Définition, gamme de couleurs et désignation*.

En 2013, dix-sept normes ont été examinées par différents experts de l'industrie horlogère. Quatorze d'entre elles ont été confirmées pour dix ans. La norme NIHS 91-30 - *Définition des accélérations linéaires rencontrées par une montre-bracelet lors de gestes brusques et de chocs au porter* sera révisée, alors que les normes NIHS 04-05 - *Détermination des tolérances* et NIHS 98-10 - *Méthodes de mesure et d'essais destinées au quartz à 32 kHz pour montres-bracelets et valeurs normales* ont été supprimées de la collection NIHS.

Le Comité de Normalisation a également pris note de la démission d'Yves Corthéy, remplacé par Luca Verardo, de TAG Heuer.

2013 a apporté une nouvelle opportunité à l'horlogerie suisse en matière de normalisation européenne. En effet, en début d'année, les membres du CEN/TC 347 - *Méthodes d'analyses des allergènes* ont pris connaissance de la démission du président et du secrétariat. Rapidement, la proposition d'une reprise de ce comité par la Suisse (via SNV, l'Association suisse de normalisation), avec le soutien de la FH, a été envisagée. Le Conseil de la FH ayant donné son accord, les démarches entreprises ont abouti à l'attribution du secrétariat à SNV avec, quelques semaines plus tard, l'élection par les membres du CEN/TC 347, de Patrick Löttscher, chef du service NIHS, à la présidence. Pour rappel, ce comité est responsable de l'élaboration des normes relatives aux méthodes d'analyse des allergènes, en particulier la norme EN 1811 qui concerne la libération du nickel.

Une première séance du comité restreint, le 11 novembre à Winterthur, a permis de prendre connaissance des différents courriers demandant une révision de la norme susmentionnée. Sur proposition du président, un vote dans ce sens a été lancé fin novembre et, en cas d'acceptation par les membres du CEN/TC 347, les travaux de révision pourront débuter dans les meilleurs délais. Afin d'anticiper cette décision, un groupe de travail, regroupant plusieurs experts suisses, a été créé afin de préparer l'argumentation nécessaire à la défense des intérêts de l'horlogerie helvétique.

La FH est chargée par SNV du secrétariat du comité interdisciplinaire INB/NK 164, qui est en fait le comité miroir de comités européens (CEN) ou internationaux (ISO). De ce fait, il est responsable, en collaboration avec les experts concernés, de coordonner les votes initiés par ces comités et ainsi transmettre à SNV une prise de position représentative de l'ensemble de l'industrie suisse. Durant l'année, ce sont plus d'une quinzaine de votes qui ont ainsi été coordonnés.

Au niveau de la normalisation internationale, l'année 2013 a principalement été marquée par le Congrès ISO/TC 114 - Horlogerie qui s'est déroulé en mai à Tokyo (voir rubrique Faits marquants).

Notons finalement que la famille ISO/TC 114 s'est agrandie de deux nouveaux membres, l'Arménie (participant) et l'Autriche (observateur). Par ailleurs, la Suisse a été désignée organisatrice du prochain Congrès international qui aura lieu en 2015.



Nouveau logo NIHS

# Prestations juridiques, économiques et commerciales

## Prestations juridiques

Comme à l'accoutumée, l'année 2013 a été riche en événements sur le plan juridique pour la FH. Trois exemples parmi d'autres.

Sur le front des substances dangereuses, la FH a renforcé ses activités de surveillance dans le cadre du règlement REACH. Celui-ci limite d'ores et déjà l'utilisation du plomb et du cadmium spécifiquement pour les produits horlogers. Actuellement, le législateur communautaire complète cette réglementation, notamment en ce qui concerne les bracelets de montres, en implantant une restriction supplémentaire relative à huit hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Ceux-ci sont générés lors de la combustion incomplète de matière organique et se trouvent dans les produits dérivés du pétrole, comme les plastiques par exemple. Cette réglementation ayant un impact pour l'industrie horlogère suisse, la FH est intervenue dans le cadre de la procédure de consultation. D'autres projets de restriction et d'autorisation, notamment ceux qui concernent la limitation du chrome VI dans les articles en cuir en contact avec la peau humaine et les sels de chromate hexavalent, sont suivis de très près par la FH et sa Commission Veille législative.

En 2013, la problématique du traitement douanier des montres «au porté» était également au cœur des discussions entre la FH et l'Administration fédérale des douanes. Ces montres sont des articles mis à disposition par une société horlogère à ses employés, pour des raisons de tests ou de représentation commerciale. En Suisse, elles ne sont pas considérées comme des effets personnels, mais sont néanmoins soumises au régime des exportations et importations temporaires. Ainsi, elles doivent être annoncées au moyen d'une déclaration en douane d'admission temporaire ou d'un carnet ATA. Ces procédures doivent être respectées lors de chaque passage douanier. Le cas échéant, l'amende peut atteindre le quintuple de la TVA et, éventuellement, être assortie d'une inscription au casier judiciaire de l'employé fautif. Afin de trouver un régime plus souple, la FH s'est adressée à l'Administration fédérale des douanes, avec qui elle a élaboré un accord en la matière. Celui-ci, dont peuvent bénéficier les membres FH, permet dorénavant aux montres «au porté» d'être considérées comme des effets personnels. Ainsi, plus besoin de déclaration en douane; les employés concernés peuvent désormais emprunter la «voie verte» dans les aéroports.

Finalement, la FH s'est également penchée sur la révision de la loi suisse sur les cartels. A ce sujet, le Conseil des Etats a



pris des décisions importantes au mois de mars 2013. D'une part, il a rejeté l'idée de la création d'un Tribunal fédéral de la concurrence et, d'autre part, il a accepté la professionnalisation de la COMCO. Il a également maintenu le principe de l'interdiction de certains types d'accords (accords horizontaux sur les prix, les quantités et la répartition géographique; accords verticaux sur les prix et les cloisonnements territoriaux) et a introduit, de manière plutôt inattendue, un nouvel art. 7a, censé combattre les entraves illicites aux achats effectués à l'étranger. Récemment, la Commission de l'économie du Conseil national a toutefois décidé de recommander une non-entrée en matière du projet de révision. Celui-ci, initié de manière précipitée et sous la pression de la problématique du franc suisse fort durant la crise économique, est donc de plus en plus contesté et fortement disputé entre les différents groupes.

Dans le cadre de son activité 2013, le service juridique de la FH s'est déplacé à Bruxelles afin de défendre les intérêts de la branche vis-à-vis des services de la Commission européenne, dans le cadre de la directive européenne relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, et de la nouvelle directive sur les batteries. Il s'est également rendu à Paris afin de discuter avec les douanes françaises du poinçonnement des montres en métaux précieux, dans le but d'aider les membres FH dans l'exportation de ce type de garde-temps en France. Outre ces déplacements, la FH a participé à de nombreuses procédures de consultation nationales et internationales, notamment dans le cadre de la nouvelle loi suisse sur le blanchiment d'argent, de l'accord d'entraide administrative entre la Suisse et les Etats-Unis et d'un accord Suisse - Union européenne sur REACH.

# Relations avec les autorités et les milieux économiques

## Associations horlogères

Conformément à la tradition depuis quinze ans, la FH invite les associations horlogères des pays producteurs de montres lors d'une réunion à Baselworld. Si ce geste de courtoisie permet aux différentes associations de se rencontrer, c'est aussi l'occasion de procéder à des échanges sur l'évolution conjoncturelle et sur des dossiers communs à l'horlogerie mondiale. Ainsi, en 2013, ce rendez-vous a réuni les délégués des pays suivants: Allemagne, Chine, France, Hong Kong, Italie et Japon. Les délégations des Etats-Unis et d'Espagne s'étaient excusées.

Outre l'évolution des affaires, les participants ont notamment abordé le dossier Swissness, ainsi que la norme révisée EN1811, concernant les méthodes d'essais de référence relatives à la libération du nickel.

## economiesuisse

Après avoir démissionné d'economiesuisse en février en raison de profondes divergences de vues au sujet du projet Swissness, la FH est revenue sur sa décision en novembre et a décidé de rester membre: d'une part, le projet Swissness a été adopté, d'autre part, le Conseil FH a reconnu les efforts de l'association faîtière de l'économie qui tient compte des critiques émises à son encontre et corrige les erreurs commises.

La FH est représentée dans les organes suivants: assemblée générale, comité, comité directeur, conseil des directeurs d'associations, groupe de travail OMC, groupe de travail sur les questions d'origine et douanières, groupe d'experts en matière de propriété intellectuelle, groupe de travail sur les questions conjoncturelles, groupe d'experts sur les relations avec l'Union européenne, commission de la concurrence.

## Groupe parlementaire horloger

Le groupe parlementaire horloger s'est réuni à deux reprises, le 5 mars à Berne et le 30 avril dans le cadre de Baselworld. Ces réunions ont permis aux représentants de l'horlogerie suisse de présenter l'évolution de la branche et d'aborder la problématique du renforcement du Swiss made dans le cadre du projet Swissness.

## Comité permanent de l'horlogerie européenne

Depuis le 1er janvier 2013, et comme le veulent les statuts, la FH a repris, pour trois ans, la présidence et le secrétariat général du Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE). Sous la présidence de Jean-Daniel Pasche, le Comité s'est réuni par deux fois au cours de l'année: à Bâle, lors du salon Baselworld, et à Besançon, à l'occasion de la remise des prix du Concours international de chronométrie.

Les travaux du CPHE ont bien évidemment été marqués par l'adoption, en juin, du projet Swissness, décisif pour la révision de l'ordonnance Swiss made pour les montres. Concrètement, le CPHE a débattu tout au long de la genèse de Swissness, soit plus de six ans en tout, afin que ce projet législatif d'une part, et la prochaine révision de l'ordonnance Swiss made d'autre part, prennent en compte les intérêts de l'horlogerie européenne à l'aune des accords de libre-échange passés entre la Suisse et l'Union européenne. A Besançon, la délégation européenne a finalement confirmé sa volonté de ne pas s'opposer à la révision de l'ordonnance et en particulier au taux minimum de 60% de valeur suisse.

Durant l'année, le CPHE a également traité nombre de sujets réglementaires européens et suisses. Parmi les principaux, citons la révision de la norme européenne EN1811 relative au relargage de nickel, la révision de la directive européenne sur les piles, le marquage des montres en métaux précieux en France ou encore l'application de la directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques.



Comité permanent de l'horlogerie européenne à Besançon

# Les centres FH à l'étranger

## Centre FH de Hong Kong

Comme à l'accoutumée, le Centre FH de Hong Kong a déployé toute une série d'activités au profit de la branche et des membres de l'association. Il a ainsi fourni un appui concret à plus de 50 délégués de membres FH en déplacement dans la région, ainsi qu'à leurs représentants asiatiques. Cette assistance régulière couvre des domaines aussi variés que la mise en relation de partenaires commerciaux ou industriels, à Hong Kong comme en Chine ou ailleurs dans la région, la recherche de personnel qualifié, l'appui dans la création de sociétés ou encore l'accompagnement personnel lors de visites de marchés dans le Sud-Est asiatique. Une quinzaine de voyages a été organisée à ce titre durant l'année sous revue (Chine, Vietnam, Corée du Sud, entre autres). Les événements promotionnels organisés dans cette partie du monde ont également fait l'objet d'un suivi particulier.

Parallèlement, le Centre FH a multiplié les contacts avec les médias, les organisations professionnelles locales et les autorités et représentations diplomatiques de l'ensemble de la région, en particulier à Hong Kong, Beijing, Guangzhou et Bangkok.

Enfin, le Centre de Hong Kong a donné suite à de multiples requêtes émanant des membres FH dans le domaine juridique ou celui de la lutte contre les contrefaçons. Il a notamment apporté son soutien et ses compétences à de nombreuses marques dans le cadre de leur enregistrement auprès des douanes chinoises et coréennes. De la même façon, il a conduit plusieurs dizaines d'investigations portant sur des sociétés locales et a procédé, chaque mois, à une ou plusieurs oppositions contre des dépôts de marques en classe 14 (horlogerie), tant à Hong Kong qu'ailleurs dans la région.

## Centre FH de Tokyo

Mis à part ses activités habituelles en faveur des membres FH, ses relations avec les médias, les organisations professionnelles locales, les représentations diplomatiques ou les diverses demandes de particuliers ou d'entreprises japonaises, le Centre FH de Tokyo s'est particulièrement engagé en 2013 pour faire connaître l'horlogerie suisse auprès des consommateurs japonais. Il a ainsi organisé un séminaire sur l'entretien des montres afin de donner des conseils pratiques sur l'utilisation quotidienne des produits horlogers et la nécessité d'en pratiquer une révision régulière. Il a également soutenu et a participé au Watch Festival Tokei Festa, dont la première édition a eu lieu en 2012. Il a ainsi été possible d'y présenter les activités de la FH, et plus particulièrement celle du Centre de Tokyo, tout comme l'industrie



*Ayako Nakano, directrice du Centre de Tokyo dès 2014*

horlogère suisse en général. Dans le cadre de cette manifestation, plusieurs événements ont été organisés à l'intention des consommateurs, en invitant notamment des détaillants et des horlogers-réparateurs.

Le Centre a dû faire face à des demandes accrues liées à des problèmes de réparation, certaines marques n'assurant plus l'entretien de modèles anciens. C'est pourquoi il continue à gérer le pool de service après-vente Taga Watch Center. Un site Internet en japonais consacré au service après-vente a également été créé.

Le Centre a commencé la mise à jour de la brochure présentant l'industrie horlogère suisse en japonais, dont la dernière version date de 2005, et qui est destinée aux consommateurs et au personnel de vente. Par ailleurs, il a travaillé à la préparation du Consumer Survey 2014, dont les résultats seront publiés lors du salon Baselworld.

En vue de la commémoration, en 2014, du 150<sup>ème</sup> anniversaire des relations diplomatiques entre la Suisse et le Japon, le Centre s'est approché des grands magasins Tobu afin que l'exposition Think Time Think Swiss Excellence puisse être présentée dans le cadre de la World Watch Fair 2014 en août.

La directrice du Centre FH de Tokyo, Maki Onjo, ayant décidé de s'établir avec sa famille hors du Japon, la FH s'est attaché les services d'Ayako Nakano pour reprendre la direction dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La FH exprime ses sincères remerciements à Maki Onjo pour son dévouement et son engagement en faveur de l'industrie horlogère suisse au cours des cinq années écoulées et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.





# L'horlogerie

# suisse en 2013



# Statistiques horlogères

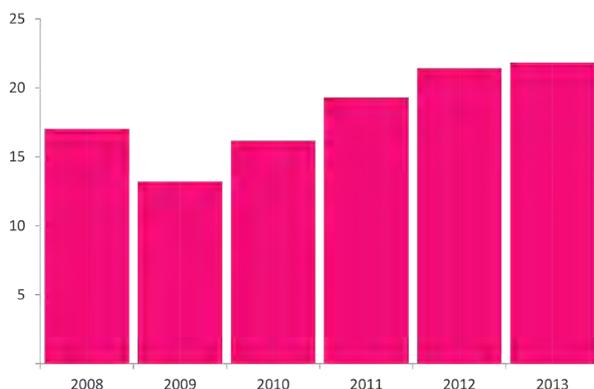
## Situation générale

Sur l'ensemble de l'année 2013, la croissance a nettement ralenti par rapport aux années précédentes, mais n'a pas disparu. Au contraire, elle a permis à la branche de consolider ses derniers résultats à haut niveau.

La croissance a été pénalisée par seulement trois marchés, mais dont le poids a été important. Parmi eux, la Chine, qui n'a pas simplement affiché un recul, mais probablement atteint un tournant dans son évolution. Ce constat a d'ailleurs impliqué une adaptation exceptionnelle du modèle de prévision de la FH. Les taux de progression très forts de la dernière décennie semblent à présent moins réalisables. Il faut toutefois relever qu'il s'agit uniquement des exportations directes de la Suisse vers la Chine et que les clients chinois achètent de plus en plus leurs montres à l'étranger. Nul doute donc que ce groupe d'acheteurs continuera d'occuper une bonne place dans le portefeuille de l'horlogerie suisse.

## Exportations horlogères

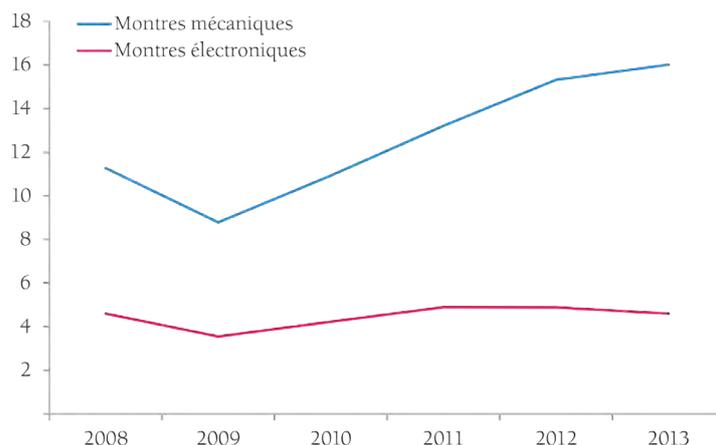
La croissance a rapidement ralenti durant le premier semestre, qui a enregistré une variation de +0,7% par rapport à janvier-juin 2012. Les exportations horlogères ont connu une amélioration durant la seconde moitié de l'année, avec une hausse de 3,0%. En douze mois, la valeur s'est établie à 21,8 milliards de francs. Elle a ainsi dépassé de plus de 400 millions de francs la performance réalisée en 2012, ce qui correspond à une progression de 1,9%.



Exportations horlogères totales (en milliards de francs)

## Exportations de montres-bracelets

Les montres ont représenté près de 95% de la valeur totale exportée en 2013. Elles ont réalisé une croissance de 2,0%, à 20,6 milliards de francs. En volume, la Suisse a exporté 28,1 millions de pièces. Il s'agit d'une diminution d'un peu plus d'un million d'unités (-3,6%) par rapport à 2012. Malgré la deuxième baisse annuelle consécutive, le niveau reste nettement supérieur à la moyenne des dix dernières années.



Exportations de montres (en milliards de francs)

Comme en 2012, les montres mécaniques ont enregistré une hausse, tandis que les produits à quartz ont reculé. Les premières ont non seulement vu leur valeur augmenter (+4,5%), mais également leur nombre de pièces, et ce de manière marquée (+8,2%). Elles comptaient ainsi à fin 2013, 560'000 unités de plus qu'en 2012. Les montres électroniques ont représenté moins du quart du chiffre d'affaires à l'exportation, mais près des trois quarts des volumes. Elles ont vu leur valeur diminuer de 5,8% et leur nombre de pièces de 7,3%. Conséquence de ces évolutions, le prix moyen des montres exportées a continué sa progression. En 2013, il a affiché 733 francs, soit une hausse de 5,9% par rapport à 2012. Il a doublé en 12 ans.

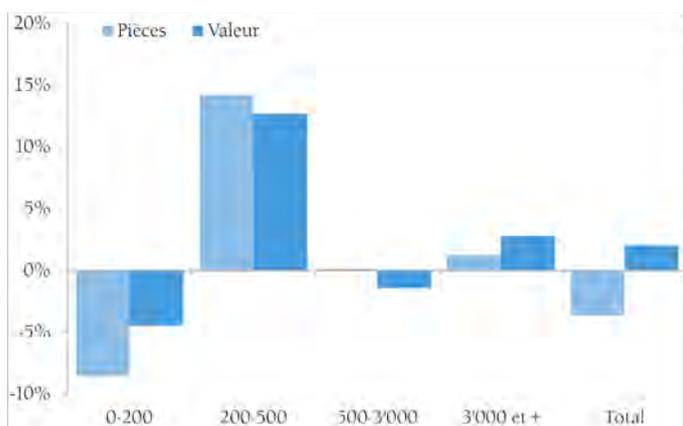
## Exportations par matières

Sur l'ensemble de l'année, les montres en acier (+4,9%) ont été la principale source de croissance de la valeur. Les garde-temps en platine (+20,5) ont également bien soutenu cette tendance.

En revanche, les montres en or (-1,6%) et bimétalliques (-3,3%) ont vu leur résultat baisser. La moitié des matériaux a vu son nombre de pièces diminuer. Parmi les principaux, la catégorie des autres métaux (-28,0%) a pesé lourd dans la balance, de même que celle des autres matières (-8,4%). Leur recul a été trop important pour que la progression des montres en acier (+1,0%) puisse jouer un rôle significatif.

### Exportations par segments de prix

L'année 2013 n'a pas connu de grands bouleversements dans les tendances affichées par les principales gammes de prix. La catégorie 200 à 500 francs (prix export) est restée en marge, avec de fortes hausses (+14,2% en nombre de pièces et +12,7% en valeur). Les variations, positives ou négatives, ont été globalement plus mesurées pour les autres segments. Au-dessous de 200 francs, les volumes ont cependant nettement diminué (-8,5%). Au-dessus de 500 francs, ils ont stagné (+0,5%). La valeur a évolué différemment selon les catégories de prix. Les montres de plus de 3'000 francs (+2,8%) ont généré une grande partie de la hausse totale. Au-dessous de 200 francs et entre 500 et 3'000 francs, la valeur a diminué de quelques points, mais avec un impact limité sur le résultat global.



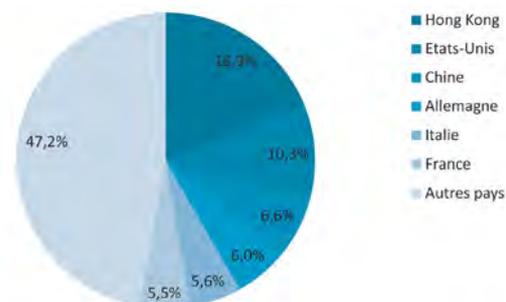
Exportations de montres par segments de prix (variation par rapport à 2012)

### Marchés d'exportations

En 2013, l'Europe a tiré les résultats vers le haut, grâce à sa progression de 5,7%. Elle a ainsi absorbé 31,4% des exportations horlogères suisses en valeur, avant de voir une bonne

partie de ces produits passer ses frontières par l'intermédiaire d'achats touristiques ou de réexportations. L'Asie a permis de constituer plus de la moitié du chiffre d'affaires horloger (52,7%), malgré une très légère baisse (-0,9%). Le continent américain a fait preuve d'un ralentissement modéré et régulier, avant de se stabiliser près de son résultat final (+2,4%).

Peu de débouchés ont enregistré une baisse en 2013, mais ils ont joué un rôle majeur sur le résultat global, de par leur taille. Le premier marché d'exportation direct, Hong Kong, en fait partie. Son niveau a atteint son plus bas au cours de l'été et s'est finalement contracté de 5,6% par rapport à 2012. Les montres de plus de 3'000 francs en particulier ont péjoré le chiffre d'affaires.

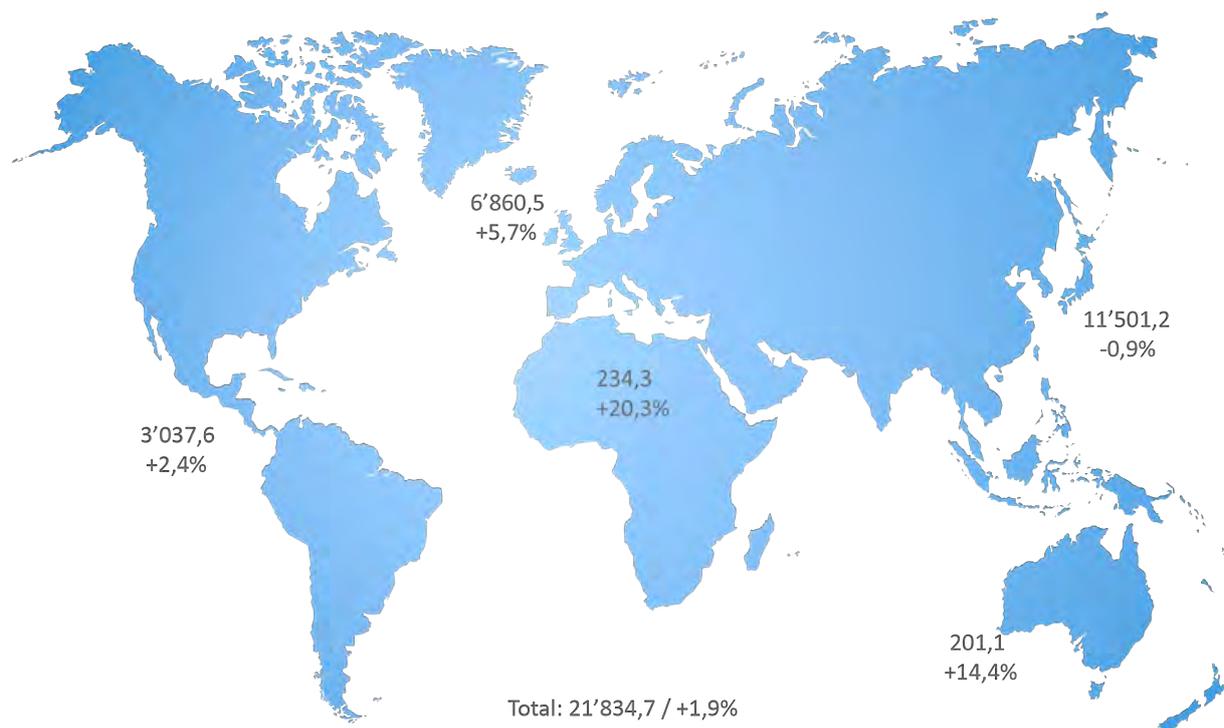


### Principaux marchés en 2013

Deuxième débouché asiatique et troisième au niveau mondial, la Chine a connu une des plus fortes baisses, avec -12,5%. Le segment 3'000 francs et plus a été particulièrement touché (-40,4%), mais il représente une part moins importante que sur les autres marchés. A l'opposé, les montres de moins de 500 francs ont affiché une croissance de l'ordre de 20%, aussi bien en valeur qu'en nombre de pièces.

La dernière influence négative significative a été celle de la France, qui a occupé le sixième rang mondial. Sa valeur annuelle a diminué de 9,6%, entraînée par la plupart des segments de prix. Les montres de moins de 200 francs ont vu leur nombre de pièces chuter de 30,6%, ce qui représente la moitié de la baisse mondiale. La France a apparemment souffert d'une diminution des achats de touristes, notamment chinois.

Du côté des nombreuses variations positives, les Etats-Unis (+2,4%) sont restés proches de la moyenne mondiale. Après un ralentissement durant le premier semestre, la croissance est



### Valeur totale (en millions de francs)

restée stable au cours de la seconde moitié de l'année. Elle a été soutenue par les montres entre 200 et 3'000 francs, les autres segments ayant stagné par rapport à 2012.

Hormis la France, les débouchés européens se sont montrés favorables à l'horlogerie suisse. L'Allemagne a augmenté de 9,0%, l'Italie de 4,6% et le Royaume-Uni de 18,2%, principalement grâce aux montres de plus de 3'000 francs. Les autres marchés plus petits ont également affiché une hausse, parfois très forte.

En Asie, le Japon (+5,7%), Singapour (+1,0%) et la Corée du Sud (+11,4%) ont aussi dépassé leur niveau de 2012. Le Moyen-Orient a suivi la même tendance, avec les hausses réalisées par les Emirats arabes unis (+9,2%) et l'Arabie saoudite (+6,6%).

### Autres produits exportés

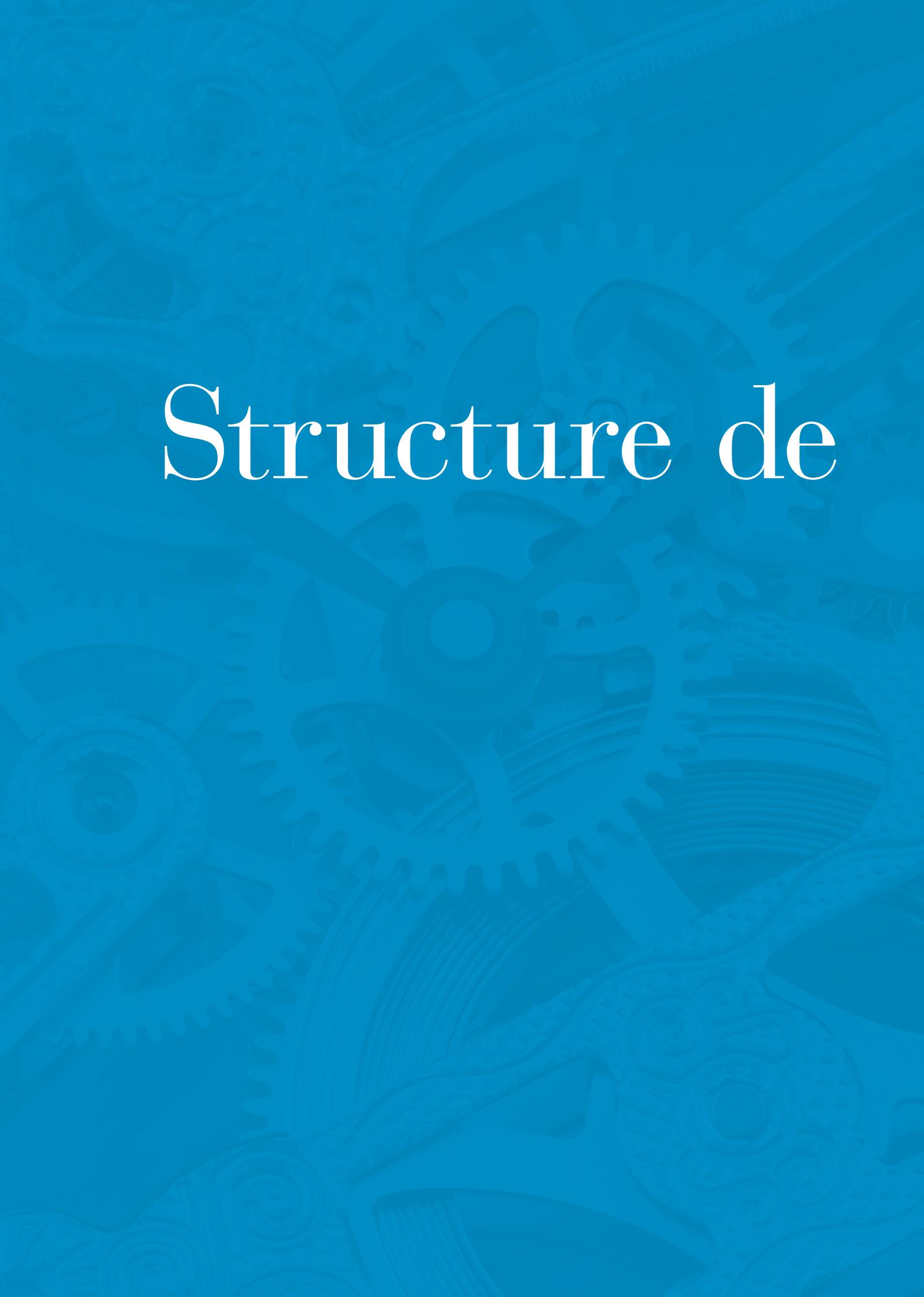
Les autres produits horlogers exportés par la Suisse en 2013 ont représenté environ 5% de la valeur totale, dont une partie de trafic de perfectionnement. Parmi le solde, les exporta-

tions de mouvements ont légèrement reculé à 6,4 millions de pièces (-1,3%), mais pour une valeur en hausse à 236,5 millions de francs (+5,9%). Les réveils, pendules et horloges sont restés stables en volume, tandis que leur chiffre d'affaires à l'exportation a bondi de 51,3%, à 73,7 millions de francs.

### Importations horlogères

Les importations horlogères suisses ont évolué parallèlement aux exportations. Leur valeur a indiqué 3,4 milliards de francs en 2013, soit une hausse de 2,1% par rapport à 2012. Cette progression est due aux montres-bracelets, qui ont vu leur valeur croître de 16,9%. L'approvisionnement en composants étrangers s'est réduit pour la plupart des positions: bracelets (-3,0%), boîtes (-7,7%) et cadrans (-9,9%), notamment.





# Structure de

# la FH en 2013

Organisation représentative de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse, la FH a principalement pour buts et pour tâches de contribuer à la défense et au développement de la branche, d'établir un lien permanent entre ses membres pour la promotion de leurs intérêts communs, de représenter l'industrie horlogère suisse auprès des autorités et organisations économiques helvétiques et internationales, de faire valoir les intérêts de ses membres lors des procédures de consultation visant à l'élaboration de législations nationales et étrangères, de défendre en justice les intérêts de ses adhérents et de lutter activement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre les actes de concurrence déloyale.

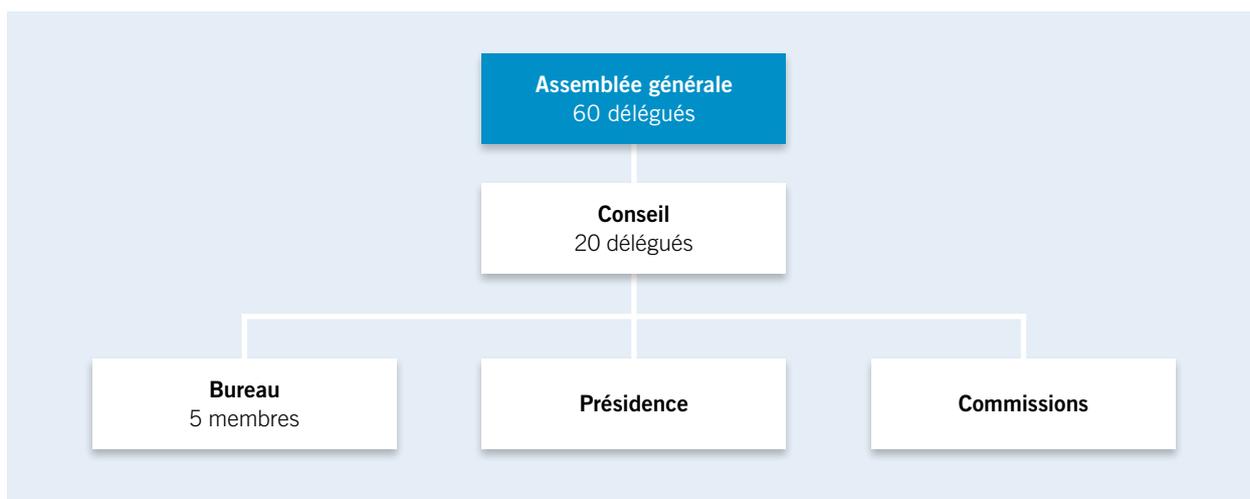


# La FH en 2013

Au 31 décembre 2013, la FH regroupait 489 sociétés, associations et institutions (environ 90% des fabricants suisses d'horlogerie), dont 241 entreprises du secteur du produit terminé.

Tant en ce qui concerne ses produits que ses marchés ou encore la taille de ses entreprises, l'horlogerie helvétique se

caractérise par sa très grande diversité. La FH est donc structurée de manière à pouvoir harmoniser les différents intérêts de ses membres grâce à la composition équilibrée de ses organes statutaires.



# L'Assemblée générale

Organe suprême de l'association, l'Assemblée générale se compose de 60 délégués au maximum disposant de 60 voix. D'une durée de trois ans, les mandats sont renouvelables.

L'Assemblée générale se prononce notamment sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil concernant les intérêts de l'industrie horlogère suisse et la politique générale de l'association; elle élit les membres du Conseil, ainsi que le

président de l'association, et nomme l'organe de révision; elle discute et approuve le rapport annuel et les comptes, ainsi que le régime des cotisations.

Au 31 décembre 2013, l'Assemblée générale de la FH était composée des délégués suivants (certains disposent de plusieurs voix):

## Jean-Claude Affolter

Pignons Affolter SA

## Marco Avenati

Manufacture des Montres Rolex SA

## Jean-Christophe Babin

TAG Heuer SA

## Olivier Bernheim

Raymond Weil SA

## Denis Bolzli

Aéro Watch SA

## Cédric Bossert

Richemont International SA

## Pascal Bratschi

Manufacture des Montres Rolex SA

## Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture horlogère suisse

## Emile Charrotton

SAH

## Pascal Dubois

Dubois Dépraz SA

## Jacques G. Duchêne

Rolex SA (vice-président FH)

## Jean-Frédéric Dufour

Zenith International SA

## François Durafourg

Pierhor SA

## Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

## Jean-Paul Girardin

Breitling Montres SA

## David Guenin

Gimmel Rouages SA

## Jean L. Guillod

Guillod-Gunther SA

## Jean Hirt

Estoppey-Addor SA

## Philippe Hubbard

ArteCad SA

## Peter Hug

Wenger SA

## Albert Kaufmann

Richemont International SA

## Marc Küffer

Roventa-Hennex SA

## Alain Marietta

Metalem SA

## Jacques Mata

Luxury Timepieces International SA

## Pierre-André Meylan

Piguet Frères & Cie SA

## Pierre-Jean Meyrat

Rubattel & Weyermann SA

## Jean-Jacques Némitz

Universo SA

## Corine Neuenschwander

Neuenschwander SA

## Marianne Pandiscia

Multitime Quartz SA

## Hannes Pantli

IWC Schaffhausen

Branch of Richemont International SA

## Jean-Daniel Pasche

Président FH

## Flavio Pellegrini

MGI Luxury Group SA

## Jean-Claude Probst

Bulgari Horlogerie SA

## Hanspeter Rentsch

Swatch Group SA (vice-président FH)

## Daniel Rochat

Patek Philippe SA

## Philippe Rossier

Simon & Membrez SA

## Manuela Surdez

Goldec SA

## François Thiébaud

Tissot SA

## Claude Vuillemez

Richemont International SA

## Roger Wermeille

Le Castel Pendulerie Neuchâteloise

## Vladimiro Zennaro

Bergeon & Cie SA



# Le Conseil

Composé de vingt membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, le Conseil, qui se réunit quatre fois par an, a les principales attributions suivantes: il définit la politique de l'association et veille à son application; il statue sur l'admission des membres; il donne son préavis sur les questions à soumettre à l'Assemblée générale et exécute les décisions de cette dernière; il élit le Bureau et désigne le ou les vice-présidents; il nomme les chefs de division et les membres des commissions;

il assure, d'une manière générale, le lien permanent entre les membres de l'association, les autorités et les tiers; il approuve les conventions conclues entre l'association et ses membres ou des tiers; etc.

Au 31 décembre 2013, le Conseil était composé des membres suivants:

**Raynald Aeschlimann**  
Omega SA

**Marco Avenati**  
Manufacture des Montres Rolex SA

**Jean-Christophe Babin**  
TAG Heuer SA

**Denis Bolzli**  
Aéro Watch SA

**Pierre-André Bühler**  
ETA SA Manufacture horlogère suisse

**Jacques G. Duchêne**  
Rolex SA

**Christian Feuvrier**  
Nivarox-FAR SA

**Jean-Paul Girardin**  
Breitling Montres SA

**Jean Hirt**  
Estoppey-Addor SA

**Peter Hug**  
Wenger SA

**Albert Kaufmann**  
Richemont International SA

**Marc Küffer**  
Roventa-Henex SA

**Alain Marietta**  
Metalem SA

**Hannes Pantli**  
IWC Schaffhausen Branch of Richemont International SA

**Pascal Queloz**  
Oréade SA Manufacture de boîtes

**Hanspeter Rentsch**  
The Swatch Group SA

**Daniel Rochat**  
Patek Philippe SA

**Philippe Rossier**  
Simon & Membrez SA

**Peter Steiger**  
The Swatch Group SA

**Claude Vuillemez**  
Richemont International SA

# Le Bureau et les Commissions

Composé du président, des deux vice-présidents et de deux membres, le Bureau examine les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil et exceptionnellement les questions présentant un caractère d'urgence.

A fin 2013, sa composition était la suivante:

**Jean-Daniel Pasche**

FH

**Hanspeter Rentsch**

The Swatch Group SA

**Alain Marietta**

Metalem SA

**Jacques G. Duchêne**

Rolex SA

**Jean-Paul Girardin**

Breitling Montres SA

Le président de la commission financière, Pierre Huguenin, est régulièrement invité aux séances du Bureau.

La FH compte par ailleurs six Commissions permanentes chargées d'examiner les questions d'intérêt général confiées à l'association.

Les commissions et leurs présidents:

**Commission économique**

Thierry Kenel

**Commission financière**

Pierre Huguenin

**Commission veille législative**

Olivier Blanc

**Commission juridique**

Jean-Daniel Pasche

**Comité NIHS**

Jean-Pierre Curchod

**Groupelement anticontrefaçon**

Jean-Daniel Pasche



# Les Divisions et les Services

Au 31 décembre 2013, la FH comptait 31 personnes à temps complet à Bienne, comme en 2012. Son organigramme est le suivant:





# Le réseau des partenaires

Aussi efficace que soit son personnel, la FH ne serait rien dans le monde globalisé qui est le nôtre sans un solide réseau de partenaires, qui se recrutent aussi bien dans la branche qu'à l'extérieur sur les cinq continents. Non exhaustive, la liste suivante donne un aperçu de ce réseau.

## Administration fédérale

- ◆ Bureau central du contrôle des métaux précieux
- ◆ Commission des experts douaniers
- ◆ Direction générale des douanes (DGD)
- ◆ Institut fédéral de la propriété intellectuelle
- ◆ Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- ◆ Office vétérinaire fédéral (OVF)
- ◆ Présence suisse
- ◆ Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)

## Organisations économiques

- ◆ BUSINESSEUROPE
- ◆ economiesuisse
- ◆ Switzerland Global Enterprise

## Chambres de commerce

- ◆ Alliance des chambres de commerce suisses
- ◆ Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie (CASCI)
- ◆ Chambre de commerce international (CCI)
- ◆ Chambre de commerce Suisse-Chine
- ◆ Chambre de commerce Suisse-Inde
- ◆ Joint Chambers of Commerce (Russia, Ukraine, Kazakhstan, Belarus, Kyrgystan, Moldova)
- ◆ Swiss-Asian Chamber of Commerce
- ◆ Swiss Business Council Abu Dhabi
- ◆ Swiss Business Council Dubai
- ◆ Swiss Chamber of Commerce in Japan

## Organisations techniques

- ◆ Centre technique de l'industrie horlogère française (CETEHOR)
- ◆ Ecole d'ingénieurs ARC
- ◆ International Electrical Committee (IEC)
- ◆ Tokyo Watch Technicum, Japon

## Associations horlogères

- ◆ All India Federation of Horological Industries
- ◆ American Watch Association
- ◆ Assorologi (Italie)
- ◆ BV Schmuck + Uhren (Allemagne)
- ◆ Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques (CFHM)
- ◆ China Horologe Association
- ◆ Comité des exposants suisses à Baselworld
- ◆ Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)
- ◆ Fédération de l'horlogerie (France)
- ◆ Fédération romande des consommateurs (FRC)
- ◆ Hong Kong Watch Importers' Association
- ◆ Hong Kong Watch Manufacturers Association
- ◆ Japan Clock and Watch Association
- ◆ Japan Watch Importers Association
- ◆ Joyex - Asociación Española de Fabricantes y/o Exportadores de Joyería, Platería y Relojería
- ◆ Korea Watch and Clock Industry Cooperative
- ◆ Société suisse de chronométrie (SSC)
- ◆ The Federation of Hong Kong Watch Trades & Industries Ltd

### Organisations douanières et policières

- ◆ Agenzia delle Dogane, Roma
- ◆ Commandement général de la Guardia Civil (Espagne)
- ◆ Commandement général de la Guardia di Finanza (Italie)
- ◆ Direction générale des douanes et Droits indirects de la République française
- ◆ Organisation mondiale des douanes
- ◆ Police cantonale de Neuchâtel
- ◆ Police cantonale du Jura

### Organisations liées à la normalisation

- ◆ Asociación Española de Normalización y Certificación (AENOR)
- ◆ Association française de normalisation (AFNOR)
- ◆ Association suisse de normalisation (SNV)
- ◆ British Standards Institution (BSI)
- ◆ Bureau of Indian Standards (BIS)
- ◆ Comité européen de normalisation (CEN)
- ◆ Deutsches Institut für Normung (DIN)
- ◆ Federal Agency on Technical Regulating and Metrology (GOST R)
- ◆ International Organization for Standardization (ISO)
- ◆ Japanese Industrial Standards Committee (JISC)
- ◆ Korean Agency for Technology and Standards (KATS)
- ◆ Standardization Administration of China (SAC)

### Organisations luttant contre les contrefaçons

- ◆ Anti-Counterfeiting Group (ACG)
- ◆ Europol
- ◆ Institut de police scientifique, Lausanne
- ◆ Istituto di Centromarca per la lotta alla contraffazione (Indicam)
- ◆ Stichting Namaakbestrijding SNB, Amsterdam
- ◆ Union des fabricants

### Organisations juridiques

- ◆ Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)
- ◆ Association suisse du droit de la concurrence
- ◆ Association suisse du droit européen
- ◆ Commission européenne, DG Environnement
- ◆ Institut fédéral de la propriété intellectuelle
- ◆ Ligue internationale du droit de la concurrence
- ◆ Organisation for an International Geographical Indications Network (Origin)





Fédération de l'industrie horlogère suisse FH  
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH  
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rue d'Argent 6  
2502 Biel-Bienne  
Switzerland

Tél. +41 (0)32 328 08 28  
Fax +41 (0)32 328 08 80  
info@fhs.ch / www.fhs.ch